

Recueil des avis issus de la consultation auprès des ministères et organismes

Projet : Reconstruction du pont de l'Île-d'Orléans entre Québec et l'Île-d'Orléans par le ministère des Transports

Numéro de dossier : 3220-02-002

Liste par ministère ou organisme

no	Ministères ou organismes	Direction ou service	Signataire	Date	Nbre pages
1.	Environnement Canada	Service canadien de la faune	Suzie Thibodeau et Louis Breton	2021-04-26	3
2.	Pêches et Océans Canada	Division de la protection du poisson et de son habitat	Dominic Boula	2021-04-12	3
3.	Transports Canada	Affaires environnementales	Catherine Gaudette	2021-04-27	2
4.	Ministère des Affaires municipales et Habitation	Direction régionale de la Capitale-Nationale	Marc-André Complaisance	2021-04-26	3
5.	Ministère de la Sécurité publique	Direction régionale de la Capitale-Nationale, de la Chaudière-Appalaches et du Nunavik	Éric Drolet	2021-04-13	3
6.	Ministère de la Culture et des Communications	Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches	Claude Rodrigue	2021-04-22	4
7.	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation	Direction des analyses politiques des pêches et de l'aquaculture	Ann-Julie Côté et Vincent Moffet	2021-04-23	3
8.	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs	Direction générale du secteur central	Monia Prévost	2021-04-23	3
9.	Ministère du Tourisme	Direction de l'innovation et des politiques	Jérôme Laflamme et Véronique Brisson Duchesne	2021-04-21	3
10.	Ministère de la Santé et des Services sociaux	Direction de santé publique du CIUSSS de la région de la Capitale-Nationale	Gwendaline Kervran et André Dointigny	2021-04-28	6
11.	Ministère du Conseil exécutif	Secrétariat aux affaires autochtones	Samuel Fiset	2021-04-23	3
12.	Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques	Direction régionale de l'analyse et de l'expertise de la Capitale Nationale	André Caron, Simone Gariépy et Mathieu Marchand	2021-04-23	4
13.	Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques	Direction de l'expertise en réduction des émissions de gaz à effet de serre	Benoît Lacroix, Annie Roy et Carl Dufour	2021-04-23	5
14.	Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques	Direction de la prospective climatique et de l'adaptation (volet adaptation)	Catherine Gauthier, Julie Veillette et Kathy Rouleau	2021-04-26	3
15.	Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques	Direction adjointe de la qualité de l'atmosphère (bruit)	Michel Ducharme et Nancy Turcotte	2021-04-26	3
16.	Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques	Direction de la protection des espèces et des milieux naturels	Yann Arlen-Pouliot, Michèle Dupont-Hébert et Sylvain Dion	2021-04-27	3

17.	Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques	Direction de l'évaluation environnementale des projets miniers et nordiques et de l'évaluation environnementale stratégique - Pôle d'expertise des impacts sociaux	Carl Ouellet et Mélissa Gagnon	2021-04-21	3
18.	Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques	Direction adjointe de l'hydrologie et de l'hydraulique	François Godin	2021-04-27	2

FORMULAIRE DE CONSULTATION SUR LES ENJEUX : AVIS D'EXPERTS
PROCÉDURE ACCÉLÉRÉE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Présentation du projet		MARCHE À SUIVRE
Nom du projet	PROJET DE RECONSTRUCTION DU PONT DE L'ÎLE-D'ORLÉANS ENTRE QUÉBEC ET L'ÎLE-D'ORLÉANS	
Initiateur de projet	Ministère des Transports	
Numéro de dossier	3220-02-002	
Dépôt de l'étude d'impact	Cliquez ici pour entrer une date.	

Présentation du projet : Le pont de l'île d'Orléans est l'unique lien routier entre l'île et la terre ferme, déterminant ainsi son importance fondamentale pour l'accessibilité et l'économie de la Municipalité régionale de Comté (MRC) de l'Île-d'Orléans. Compte tenu de son état actuel, qui présente plusieurs signes de l'âge avancé de la structure et des éléments de fondation, le pont ne répond plus aux objectifs de pérennité du MTQ. Aussi, le pont ne répond plus aux normes géométriques en vigueur. Cela rend difficile la gestion des entraves, l'entretien hivernal de la route et l'attrait et la sécurité de la traversée pour les usagers actifs (piétons et cyclistes).

Offrant une réponse la plus adaptée aux objectifs du projet, tout en respectant les différentes contraintes reliées au site, le MTQ a identifié que la construction d'un pont à hauban est la solution à privilégier pour remplacer le pont actuel. Concernant ce dernier, puisque sa capacité sismique le rend vulnérable à plusieurs égards et que sa réhabilitation sismique impliquerait d'importants et coûteux travaux, sa conservation à long terme au-delà de la mise en service du nouveau pont est risquée. Le pont existant sera donc démantelé, une fois le nouveau pont construit.

Le nouveau pont à haubans aura une longueur approximative de 2,1 km et sera situé à environ 120 mètres à l'ouest du pont actuel. Le nouveau tablier aura une largeur totale de 22,5 et comprendra une voie de circulation par direction et des accotements conformes aux normes du MTQ qui faciliteront la gestion de la circulation en cas d'intervention sur le pont, ainsi que des pistes polyvalentes de part et d'autre du pont. Le projet prévoit également, du côté nord, la reconstruction de l'échangeur entre l'autoroute Dufferin-Montmorency, le boulevard Sainte-Anne et le nouveau pont. Du côté sud, la construction d'une nouvelle route raccordant le nouveau pont à la route 368 (côte du Pont) est aussi nécessaire.

Présentation du répondant	
Ministère ou organisme	Environnement et Changement climatique Canada.
Direction ou secteur	Service canadien de la faune – Région du Québec
Avis conjoint	À remplir uniquement si l'avis provient de plus d'une direction ou d'un secteur.
Région	03 - Capitale-Nationale
Numéro de référence	Cliquez ici pour entrer du texte.

FORMULAIRE DE CONSULTATION SUR LES ENJEUX : AVIS D'EXPERTS

PROCÉDURE ACCÉLÉRÉE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

CONSULTATION SUR LES ENJEUX DU PROJET

La présente consultation vise à obtenir votre avis concernant les enjeux ou les préoccupations devant être considérés dans l'étude d'impact du projet précité. Elle est complémentaire à la consultation publique sur les enjeux menée par le Ministère par l'intermédiaire de son Registre des évaluations environnementales. L'avis de votre ministère ou de votre organisme doit respecter son ou ses champs de compétence. Les enjeux ou les préoccupations dont la pertinence le justifie seront transmis à l'initiateur de projet afin qu'il les prenne en compte dans son étude d'impact. Il est à noter que la Loi concernant l'accélération de certains projets d'infrastructure (LACPI) définit ainsi un enjeu : « [...] constitue toute préoccupation majeure pour le gouvernement, la communauté scientifique ou la population, y compris les communautés autochtones concernées, **dont l'analyse pourrait influencer la décision du gouvernement quant à l'autorisation d'un projet.** » L'enjeu est exprimé en fonction de ce que l'on peut perdre ou gagner.

Note importante : Pour toute question d'ordre technique, consultez l'*Aide-mémoire du Formulaire de consultation sur les enjeux : avis d'experts*. Pour toute question concernant la portée de votre avis ou les étapes de la procédure accélérée d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, référez-vous au *Guide à l'intention des ministères et organismes consultés – PAEEIE*.

1

Avis de consultation sur les enjeux

Est-ce que votre ministère ou organisme a soulevé un ou des enjeux/préoccupations liés à la réalisation du projet et qui relèvent de votre champ de compétence?	Oui
Est-ce que certains de ces enjeux/préoccupations ont déjà été définis dans l'avis de projet? Si tel est le cas, veuillez les indiquer ci-dessous. Vous pouvez apporter un complément d'information si vous le jugez nécessaire.	
<ul style="list-style-type: none">Enjeu/préoccupation 1 : Préservation des milieux humides et de leurs fonctionsJustification : préserver les fonctions des milieux humides sur les terres fédérales durant les phases de construction du nouveau pont et de déconstruction de l'ancien pont en soutenant la mise en application et la mise en œuvre de la Politique fédérale sur la conservation des terres humides (PFCTH). Le projet est susceptible d'entraîner la perte de fonctions de milieux hydriques et humides sur des terres fédérales qui se retrouvent côté nord du Pont actuel. La PFCTH exige aux gestionnaires de terres fédérales d'évaluer les effets environnementaux d'un projet et de prendre en compte la PFCTH dans leur prise de décision en ce qui a trait aux effets du projet sur les terres humides. Les effets environnementaux négatifs doivent être identifiés et considérés en intégrant une démarche séquentielle visant en premier lieu à éviter les dégradations ou les pertes de fonctions des terres humides, puis à les réduire au minimum et en dernier lieu, à les compenser. Le cas échéant, le gestionnaire des terres fédérales devra s'assurer qu'il n'y ait aucune perte nette des fonctions des terres humides sur les terres et dans les eaux fédérales et où les activités fédérales influencent les terres humides désignées d'importance écologique ou socio-économique pour une région.	

Entrez du contenu à répéter, par exemple, d'autres contrôles de contenu. Vous pouvez également insérer ce contrôle autour de lignes d'un tableau pour répéter des parties de ce dernier.

FORMULAIRE DE CONSULTATION SUR LES ENJEUX : AVIS D'EXPERTS

PROCÉDURE ACCÉLÉRÉE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

Est-ce que votre ministère ou organisme a soulevé **d'autres** enjeux/préoccupations liés à la réalisation du projet et à votre champ de compétence? Si tel est le cas, indiquez-les ci-dessous et justifiez votre réponse en expliquant en quoi cela constitue un enjeu. Expliquez le lien entre l'enjeu/préoccupation, la ou les composantes valorisées de l'environnement (biophysique ou humain) touchées et l'activité du projet susceptible de toucher cette composante.

- Enjeu/préoccupation 1 : Prévention des effets néfastes sur les oiseaux migrateurs et la perte de leur habitat
 - Justification : Certaines espèces d'oiseaux migrateurs sont susceptibles de nichier dans la zone des travaux, notamment dans les milieux humides situés en zone riveraine. Le promoteur devra réaliser son projet en se conformant à la *Loi sur la convention concernant les oiseaux migrateurs* (LCOM) et Règlements et ainsi éviter de blesser, de tuer ou de déranger des oiseaux migrateurs ou encore de détruire et de perturber leurs nids et leurs œufs ou de les prendre. De plus, ce secteur est susceptible d'être utilisé par des oiseaux migrateurs à d'autres moments de l'année, notamment la sauvagine en période de migration. Le projet est susceptible d'entrainer des pertes permanentes et fonctionnelles d'habitat des oiseaux migrateurs.
- Enjeu/préoccupation 2 : Protection des espèces en péril et de leur habitat
 - Justification : Le projet pourrait entraîner des impacts et nuire au rétablissement de plusieurs espèces en péril inscrites à l'annexe 1 de la *Loi sur les espèces en péril* qui sont susceptibles d'être présentes dans la zone des travaux. C'est le cas notamment de la Gentiane de Victorin, une espèce dont l'habitat essentiel se trouve dans le secteur. Le projet pourrait aussi affecter des individus ou l'habitat de certaines espèces de tortues, de chiroptères ou encore d'espèces aviaires en péril. Toute activité engendrant une perte d'habitat ou la dégradation de sa qualité est susceptible de nuire à une espèce en péril qui fréquente le secteur.

Entrez du contenu à répéter, par exemple, d'autres contrôles de contenu. Vous pouvez également insérer ce contrôle autour de lignes d'un tableau pour répéter des parties de ce dernier.

Signature			
Nom	Titre	Signature	Date
Suzie Thibodeau	Coordonnatrice régionale intérimaire, Évaluations environnementales		2021/04/26
Louis Breton	Gestionnaire, région du Québec, Évaluations environnementales	Breton, Louis <small>Signature numérique de Breton, Louis Date : 2021.04.26 18:57:37 -04'00'</small>	2021/04/26
Clause(s) particulière(s) :			

FORMULAIRE DE CONSULTATION SUR LES ENJEUX : AVIS D'EXPERTS

PROCÉDURE ACCÉLÉRÉE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Présentation du projet		MARCHE À SUIVRE
Nom du projet	PROJET DE RECONSTRUCTION DU PONT DE L'ÎLE-D'ORLÉANS ENTRE QUÉBEC ET L'ÎLE-D'ORLÉANS	
Initiateur de projet	Ministère des Transports	
Numéro de dossier	3220-02-002	
Dépôt de l'étude d'impact	Cliquez ici pour entrer une date.	

Présentation du projet : Le pont de l'île d'Orléans est l'unique lien routier entre l'île et la terre ferme, déterminant ainsi son importance fondamentale pour l'accessibilité et l'économie de la Municipalité régionale de Comté (MRC) de l'Île-d'Orléans. Compte tenu de son état actuel, qui présente plusieurs signes de l'âge avancé de la structure et des éléments de fondation, le pont ne répond plus aux objectifs de pérennité du MTQ. Aussi, le pont ne répond plus aux normes géométriques en vigueur. Cela rend difficile la gestion des entraves, l'entretien hivernal de la route et l'attrait et la sécurité de la traversée pour les usagers actifs (piétons et cyclistes).

Offrant une réponse la plus adaptée aux objectifs du projet, tout en respectant les différentes contraintes reliées au site, le MTQ a identifié que la construction d'un pont à hauban est la solution à privilégier pour remplacer le pont actuel. Concernant ce dernier, puisque sa capacité sismique le rend vulnérable à plusieurs égards et que sa réhabilitation sismique impliquerait d'importants et coûteux travaux, sa conservation à long terme au-delà de la mise en service du nouveau pont est risquée. Le pont existant sera donc démantelé, une fois le nouveau pont construit.

Le nouveau pont à haubans aura une longueur approximative de 2,1 km et sera situé à environ 120 mètres à l'ouest du pont actuel. Le nouveau tablier aura une largeur totale de 22,5 et comprendra une voie de circulation par direction et des accotements conformes aux normes du MTQ qui faciliteront la gestion de la circulation en cas d'intervention sur le pont, ainsi que des pistes polyvalentes de part et d'autre du pont. Le projet prévoit également, du côté nord, la reconstruction de l'échangeur entre l'autoroute Dufferin-Montmorency, le boulevard Sainte-Anne et le nouveau pont. Du côté sud, la construction d'une nouvelle route raccordant le nouveau pont à la route 368 (côte du Pont) est aussi nécessaire.

Présentation du répondant	
Ministère ou organisme	Pêches et Océans Canada.
Direction ou secteur	Division de la protection du poisson et de son habitat
Avis conjoint	À remplir uniquement si l'avis provient de plus d'une direction ou d'un secteur.
Région	Vous devez choisir une région administrative.
Numéro de référence	Cliquez ici pour entrer du texte.

CONSULTATION SUR LES ENJEUX DU PROJET

La présente consultation vise à obtenir votre avis concernant les enjeux ou les préoccupations devant être considérés dans l'étude d'impact du projet précité. Elle est complémentaire à la consultation publique sur les enjeux menée par le Ministère par l'intermédiaire de son Registre des évaluations environnementales. L'avis de votre ministère ou de votre organisme doit respecter son ou ses champs de compétence. Les enjeux ou les préoccupations dont la pertinence le justifie seront transmis à l'initiateur de projet afin qu'il les prenne en compte dans son étude d'impact. Il est à noter que la Loi concernant l'accélération de certains projets d'infrastructure (LACPI) définit ainsi un enjeu : « [...] constitue toute préoccupation majeure pour le gouvernement, la communauté scientifique ou la population, y compris les communautés autochtones concernées, **dont l'analyse pourrait influencer la décision du gouvernement quant à l'autorisation d'un projet.** » L'enjeu est exprimé en fon-

FORMULAIRE DE CONSULTATION SUR LES ENJEUX : AVIS D'EXPERTS

PROCÉDURE ACCÉLÉRÉE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

Note importante : Pour toute question d'ordre technique, consultez l'*Aide-mémoire du Formulaire de consultation sur les enjeux : avis d'experts*. Pour toute question concernant la portée de votre avis ou les étapes de la procédure accélérée d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, référez-vous au *Guide à l'intention des ministères et organismes consultés – PAEEIE*.

1

Avis de consultation sur les enjeux

Est-ce que votre ministère ou organisme a soulevé un ou des enjeux/préoccupations liés à la réalisation du projet et qui relèvent de votre champ de compétence?	Oui
Est-ce que certains de ces enjeux/préoccupations ont déjà été définis dans l'avis de projet? Si tel est le cas, veuillez les indiquer ci-dessous. Vous pouvez apporter un complément d'information si vous le jugez nécessaire.	
Poisson et habitat du poisson	
<ul style="list-style-type: none">Commentaire : L'avis de projet soulève avec raison que le milieu hydrique est riche en faune aquatique. Principalement, plusieurs espèces de poissons et leurs habitats sont sensibles aux activités qui se dérouleraient inévitablement dans l'habitat du poisson. <p>La protection du poisson et de son habitat, incluant les espèces aquatiques en péril, représente un enjeu majeur du projet qui relève du champ de compétence de Pêches et Océans Canada. En effet, la mise en place, la présence pendant plusieurs années et le démantèlement de jetées temporaires majeures, la construction des composantes du nouveau pont ainsi que des activités de dragage associés à la construction du nouveau pont et à la déconstruction de l'ancien sont les principaux éléments du projet susceptibles d'entrainer des effets interdits en vertu de la <i>Loi sur les pêches</i> et de la <i>Loi sur les espèces en péril</i>. Il est à noter que le projet est susceptible de toucher plusieurs espèces de poisson valorisées et sensibles, dont deux espèces en voie de disparition en vertu de la <i>Loi sur les espèces en péril</i>, soit le bar rayé et l'obovarie olivâtre. De plus, le projet se déroulerait dans l'habitat essentiel en cours de désignation pour la croissance des larves et des juvéniles de bar rayé.</p> <p>L'optimisation des méthodes de travail et la mise en place de mesures d'atténuation appropriées (ampleur et configuration des ouvrages temporaires, calendrier et séquences des travaux, remise en état des lieux, etc.) ainsi que la réalisation de mesures de compensation à la fois pertinentes et suffisantes par rapport aux habitats qui seraient affectés représentent des éléments majeurs du projet. Différents suivis seraient aussi nécessaires pour diverses composantes du projet (p. ex. : modification des habitats périphériques, remise en état des lieux, remise en suspension des sédiments et compensation).</p>	

FORMULAIRE DE CONSULTATION SUR LES ENJEUX : AVIS D'EXPERTS

PROCÉDURE ACCÉLÉRÉE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

Entrez du contenu à répéter, par exemple, d'autres contrôles de contenu. Vous pouvez également insérer ce contrôle autour de lignes d'un tableau pour répéter des parties de ce dernier.

Est-ce que votre ministère ou organisme a soulevé **d'autres** enjeux/préoccupations liés à la réalisation du projet et à votre champ de compétence? Si tel est le cas, indiquez-les ci-dessous et justifiez votre réponse en expliquant en quoi cela constitue un enjeu. Expliquez le lien entre l'enjeu/préoccupation, la ou les composantes valorisées de l'environnement (biophysique ou humain) touchées et l'activité du projet susceptible de toucher cette composante.

- Enjeu/préoccupation 1 :
- Justification :

- Enjeu/préoccupation 2 :
- Justification :

Signature

Nom	Titre	Signature	Date
Dominic Boula	Biogiste principal		2021/04/12
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.	<input type="text"/>	Cliquez ici pour entrer une date.
Clause(s) particulière(s) :			

Thériault, Marie-Ève

De: Gaudette, Catherine <Catherine.Gaudette@tc.gc.ca>
Envoyé: 27 avril 2021 07:07
À: Thibault, Guillaume
Objet: RE: Consultation sur les enjeux - Reconstruction du pont de l'Île d'Orléans
(3220-02-002)

Bonjour,

Le promoteur devra présenter une demande d'approbation au Programme de protection de la navigation (PPN) afin que l'analyse du projet s'amorce de leur côté (en vertu de la Loi sur les eaux navigables canadiennes).

Le PPN est bien sûr disponible pour répondre à vos questions au besoin.

Cordialement

Catherine Gaudette, biol., M.Sc.

Agente en environnement, Affaires environnementales
Transports Canada | Gouvernement du Canada
700 place Leigh-Capreol, Dorval, QC, H4Y 1G7
catherine.gaudette@tc.gc.ca | Tél.: 438-341-2584 | Téléc.: 514-633-3250

Environmental Officer, Environmental Affairs
Transport Canada | Government of Canada
700 place Leigh-Capreol, Dorval, QC, H4Y 1G7
catherine.gaudette@tc.gc.ca | Tel: 438-341-2584 | Fax: 514-633-3250

De : Thibault, Guillaume [mailto:Guillaume.Thibault@environnement.gouv.qc.ca]

Envoyé : lundi, avril 26, 2021 12:25

À : gwendaline.kervran.ciusscn@ssss.gouv.qc.ca; Dupont-Hébert, Michèle <Michele.Dupont-Hebert@environnement.gouv.qc.ca>; Rouleau, Kathy <Kathy.Rouleau@environnement.gouv.qc.ca>; Ducharme, Michel <michel.ducharme@environnement.gouv.qc.ca>; suzie.thibodeau@canada.ca; Gaudette, Catherine <Catherine.Gaudette@tc.gc.ca>; jean-philippe.robin@mamh.gouv.qc.ca; Laflamme, Jérôme <Jerome.Laflamme@tourisme.gouv.qc.ca>; Godin, François <Francois.Godin@environnement.gouv.qc.ca>

Cc : Gélinas, Michel <michel.gelinas@environnement.gouv.qc.ca>

Objet : Consultation sur les enjeux - Reconstruction du pont de l'Île d'Orléans (3220-02-002)

Bonjour à vous tous,

Simplement pour vous aviser que la consultation sur les enjeux concernant le projet mentionné en objet s'est terminée hier, le 25 avril. Je vous écris aujourd'hui, car je n'ai toujours pas reçu votre avis sur les enjeux du projet. Si vous souhaitez nous en faire parvenir un, il faudrait le faire très rapidement afin que nous puissions l'intégrer dans notre rapport à transmettre à l'initiateur de projet.

Merci à l'avance.

Bonne journée!

Guillaume Thibault, M. Sc. Eau, M.Sc. Biologie végétale

Chargé de projets

DIRECTION DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DES PROJETS HYDRIQUES ET INDUSTRIELS (DÉEPCI)
Ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MELCC)

Édifice Marie-Guyart, 6e étage
Téléphone: 418-521-3933 Poste 4861

Télécopie: 418-644-8222

guillaume.thibault@environnement.gouv.qc.ca

Prenez note que je travaille présentement à distance pour contribuer aux efforts de prévention de la Covid-19. Je répondrai à votre courriel dans les meilleurs délais. Aussi, je prendrai mes messages téléphoniques régulièrement et assurerai un suivi de ceux-ci.

Avis de confidentialité

Ce courriel est une communication confidentielle et l'information qu'il contient est réservée à l'usage exclusif du destinataire. Si vous n'êtes pas le destinataire visé, vous n'avez aucun droit d'utiliser cette information, de la copier, de la distribuer ou de la diffuser. Si cette communication vous a été transmise par erreur, veuillez la détruire et nous en aviser immédiatement par courriel.



Devez-vous vraiment imprimer ce courriel ? Pensons à l'environnement ...

FORMULAIRE DE CONSULTATION SUR LES ENJEUX : AVIS D'EXPERTS

PROCÉDURE ACCÉLÉRÉE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Présentation du projet		MARCHE À SUIVRE
Nom du projet	PROJET DE RECONSTRUCTION DU PONT DE L'ÎLE-D'ORLÉANS ENTRE QUÉBEC ET L'ÎLE-D'ORLÉANS	
Initiateur de projet	Ministère des Transports	
Numéro de dossier	3220-02-002	
Dépôt de l'étude d'impact		
Présentation du projet : Le pont de l'île d'Orléans est l'unique lien routier entre l'île et la terre ferme, déterminant ainsi son importance fondamentale pour l'accessibilité et l'économie de la Municipalité régionale de Comté (MRC) de l'Île-d'Orléans. Compte tenu de son état actuel, qui présente plusieurs signes de l'âge avancé de la structure et des éléments de fondation, le pont ne répond plus aux objectifs de pérennité du MTQ. Aussi, le pont ne répond plus aux normes géométriques en vigueur. Cela rend difficile la gestion des entraves, l'entretien hivernal de la route et l'attrait et la sécurité de la traversée pour les usagers actifs (piétons et cyclistes).		
Offrant une réponse la plus adaptée aux objectifs du projet, tout en respectant les différentes contraintes reliées au site, le MTQ a identifié que la construction d'un pont à hauban est la solution à privilégier pour remplacer le pont actuel. Concernant ce dernier, puisque sa capacité sismique le rend vulnérable à plusieurs égards et que sa réhabilitation sismique impliquerait d'importants et coûteux travaux, sa conservation à long terme au-delà de la mise en service du nouveau pont est risquée. Le pont existant sera donc démantelé, une fois le nouveau pont construit.		
Le nouveau pont à haubans aura une longueur approximative de 2,1 km et sera situé à environ 120 mètres à l'ouest du pont actuel. Le nouveau tablier aura une largeur totale de 22,5 et comprendra une voie de circulation par direction et des accotements conformes aux normes du MTQ qui faciliteront la gestion de la circulation en cas d'intervention sur le pont, ainsi que des pistes polyvalentes de part et d'autre du pont. Le projet prévoit également, du côté nord, la reconstruction de l'échangeur entre l'autoroute Dufferin-Montmorency, le boulevard Sainte-Anne et le nouveau pont. Du côté sud, la construction d'une nouvelle route raccordant le nouveau pont à la route 368 (côte du Pont) est aussi nécessaire.		
Présentation du répondant		
Ministère ou organisme	Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.	
Direction ou secteur	Direction régionale de la Capitale-Nationale	
Avis conjoint		
Région	03 - Capitale-Nationale	
Numéro de référence		

CONSULTATION SUR LES ENJEUX DU PROJET

La présente consultation vise à obtenir votre avis concernant les enjeux ou les préoccupations devant être considérés dans l'étude d'impact du projet précité. Elle est complémentaire à la consultation publique sur les enjeux menée par le Ministère par l'intermédiaire de son Registre des évaluations environnementales. L'avis de votre ministère ou de votre organisme doit respecter son ou ses champs de compétence. Les enjeux ou les préoccupations dont la pertinence le justifie seront transmis à l'initiateur de projet afin qu'il les prenne en compte dans son étude d'impact. Il est à noter que la Loi concernant l'accélération de certains projets d'infrastructure (LACPI) définit ainsi un enjeu : « [...] constitue toute préoccupation majeure pour le gouvernement, la communauté scientifique ou la population, y compris les communautés autochtones concernées, **dont l'analyse pourrait influencer la décision du gouvernement quant à l'autorisation d'un projet.** » L'enjeu est exprimé en fon-

FORMULAIRE DE CONSULTATION SUR LES ENJEUX : AVIS D'EXPERTS

PROCÉDURE ACCÉLÉRÉE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

Note importante : Pour toute question d'ordre technique, consultez l'*Aide-mémoire du Formulaire de consultation sur les enjeux : avis d'experts*. Pour toute question concernant la portée de votre avis ou les étapes de la procédure accélérée d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, référez-vous au *Guide à l'intention des ministères et organismes consultés – PAEEIE*.

1

Avis de consultation sur les enjeux

Est-ce que votre ministère ou organisme a soulevé un ou des enjeux/préoccupations liés à la réalisation du projet et qui relèvent de votre champ de compétence?	Non
Est-ce que certains de ces enjeux/préoccupations ont déjà été définis dans l'avis de projet? Si tel est le cas, veuillez les indiquer ci-dessous. Vous pouvez apporter un complément d'information si vous le jugez nécessaire.	
<ul style="list-style-type: none">• Aucun (Ou)• Enjeu/préoccupation 1 :• Commentaire : • Enjeu/préoccupation 2 :• Commentaire :	
Est-ce que votre ministère ou organisme a soulevé d'autres enjeux/préoccupations liés à la réalisation du projet et à votre champ de compétence? Si tel est le cas, indiquez-les ci-dessous et justifiez votre réponse en expliquant en quoi cela constitue un enjeu. Expliquez le lien entre l'enjeu/préoccupation, la ou les composantes valorisées de l'environnement (biophysique ou humain) touchées et l'activité du projet susceptible de toucher cette composante.	
<ul style="list-style-type: none">• Enjeu/préoccupation 1 :• Justification : • Enjeu/préoccupation 2 :• Justification :	
Signature	

FORMULAIRE DE CONSULTATION SUR LES ENJEUX : AVIS D'EXPERTS
PROCÉDURE ACCÉLÉRÉE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

Nom	Titre	Signature	Date
Marc-André Complaisance	Directeur régional		2021/04/26
Clause(s) particulière(s) :			

FORMULAIRE DE CONSULTATION SUR LES ENJEUX : AVIS D'EXPERTS
PROCÉDURE ACCÉLÉRÉE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Présentation du projet		MARCHE À SUIVRE
Nom du projet	PROJET DE RECONSTRUCTION DU PONT DE L'ÎLE-D'ORLÉANS ENTRE QUÉBEC ET L'ÎLE-D'ORLÉANS	
Initiateur de projet	Ministère des Transports	
Numéro de dossier	3220-02-002	
Dépôt de l'étude d'impact	Cliquez ici pour entrer une date.	
Présentation du projet : Le pont de l'île d'Orléans est l'unique lien routier entre l'île et la terre ferme, déterminant ainsi son importance fondamentale pour l'accessibilité et l'économie de la Municipalité régionale de Comté (MRC) de l'Île-d'Orléans. Compte tenu de son état actuel, qui présente plusieurs signes de l'âge avancé de la structure et des éléments de fondation, le pont ne répond plus aux objectifs de pérennité du MTQ. Aussi, le pont ne répond plus aux normes géométriques en vigueur. Cela rend difficile la gestion des entraves, l'entretien hivernal de la route et l'attrait et la sécurité de la traversée pour les usagers actifs (piétons et cyclistes).		
Offrant une réponse la plus adaptée aux objectifs du projet, tout en respectant les différentes contraintes reliées au site, le MTQ a identifié que la construction d'un pont à hauban est la solution à privilégier pour remplacer le pont actuel. Concernant ce dernier, puisque sa capacité sismique le rend vulnérable à plusieurs égards et que sa réhabilitation sismique impliquerait d'importants et coûteux travaux, sa conservation à long terme au-delà de la mise en service du nouveau pont est risquée. Le pont existant sera donc démantelé, une fois le nouveau pont construit.		
Le nouveau pont à haubans aura une longueur approximative de 2,1 km et sera situé à environ 120 mètres à l'ouest du pont actuel. Le nouveau tablier aura une largeur totale de 22,5 et comprendra une voie de circulation par direction et des accotements conformes aux normes du MTQ qui faciliteront la gestion de la circulation en cas d'intervention sur le pont, ainsi que des pistes polyvalentes de part et d'autre du pont. Le projet prévoit également, du côté nord, la reconstruction de l'échangeur entre l'autoroute Dufferin-Montmorency, le boulevard Sainte-Anne et le nouveau pont. Du côté sud, la construction d'une nouvelle route raccordant le nouveau pont à la route 368 (côte du Pont) est aussi nécessaire.		
Présentation du répondant		
Ministère ou organisme	Vous devez choisir votre ministère ou organisme Ministère de la Sécurité publique.	
Direction ou secteur	Direction régionale de la Capitale-Nationale, de la Chaudière-Appalaches et du Nunavik	
Avis conjoint	À remplir uniquement si l'avis provient de plus d'une direction ou d'un secteur.	
Région	Vous devez choisir une région administrative 03 - Capitale-Nationale	
Numéro de référence	Cliquez ici pour entrer du texte.	

CONSULTATION SUR LES ENJEUX DU PROJET

La présente consultation vise à obtenir votre avis concernant les enjeux ou les préoccupations devant être considérés dans l'étude d'impact du projet précité. Elle est complémentaire à la consultation publique sur les enjeux menée par le Ministère par l'intermédiaire de son Registre des évaluations environnementales. L'avis de votre ministère ou de votre organisme doit respecter son ou ses champs de compétence. Les enjeux ou les préoccupations dont la pertinence le justifie seront transmis à l'initiateur de projet afin qu'il les prenne en compte dans son étude d'impact. Il est à noter que la Loi concernant l'accélération de certains projets d'infrastructure (LACPI) définit ainsi un enjeu : « [...] constitue toute préoccupation majeure pour le gouvernement, la communauté scientifique ou la population, y compris les communautés autochtones concernées, **dont l'analyse pourrait influencer la décision du gouvernement quant à l'autorisation d'un projet.** » L'enjeu est exprimé en fonction de ce que l'on peut perdre ou gagner.

FORMULAIRE DE CONSULTATION SUR LES ENJEUX : AVIS D'EXPERTS

PROCÉDURE ACCÉLÉRÉE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

Note importante : Pour toute question d'ordre technique, consultez l'*Aide-mémoire du Formulaire de consultation sur les enjeux : avis d'experts*. Pour toute question concernant la portée de votre avis ou les étapes de la procédure accélérée d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, référez-vous au *Guide à l'intention des ministères et organismes consultés – PAEEIE*.

1 Avis de consultation sur les enjeux

Est-ce que votre ministère ou organisme a soulevé un ou des enjeux/préoccupations liés à la réalisation du projet et qui relèvent de votre champ de compétence?	<input type="checkbox"/> Oui
---	------------------------------

Est-ce que certains de ces enjeux/préoccupations ont déjà été définis dans l'avis de projet? Si tel est le cas, veuillez les indiquer ci-dessous. Vous pouvez apporter un complément d'information si vous le jugez nécessaire.

- Enjeu/préoccupation 1 : Les plans d'urgence devront prendre en compte l'aléa vents violents.
- Commentaire : En ce moment, les vents violents sont un problème récurrent. Il serait important que le promoteur en prenne compte dans ses plans de mesures d'urgences durant la phase de construction. Préciser si l'architecture du nouveau pont réduira ce type de problème? Sinon, s'assurer que les mesures d'urgence actuelles seront adaptées aux particularités du nouveau pont.
-
-

Commenté [FB1]: C'est une suggestion pour éviter la formulation en question. MAIS tu peux la garder.

Est-ce que votre ministère ou organisme a soulevé **d'autres** enjeux/préoccupations liés à la réalisation du projet et à votre champ de compétence? Si tel est le cas, indiquez-les ci-dessous et justifiez votre réponse en expliquant en quoi cela constitue un enjeu. Expliquez le lien entre l'enjeu/préoccupation, la ou les composantes valorisées de l'environnement (biophysique ou humain) touchées et l'activité du projet susceptible de toucher cette composante.

- **Enjeu/préoccupation 1 :**
- **Justification :**

- **Enjeu/préoccupation 2 :**
- **Justification :**

FORMULAIRE DE CONSULTATION SUR LES ENJEUX : AVIS D'EXPERTS
PROCÉDURE ACCÉLÉRÉE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

Signature			
Nom	Titre	Signature	Date
Éric Drolet	Directeur régional		2021/04/13
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.		Cliquez ici pour entrer une date.
Clause(s) particulière(s) :			

FORMULAIRE DE CONSULTATION SUR LES ENJEUX : AVIS D'EXPERTS

PROCÉDURE ACCÉLÉRÉE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Présentation du projet		MARCHE À SUIVRE
Nom du projet	PROJET DE RECONSTRUCTION DU PONT DE L'ÎLE-D'ORLÉANS ENTRE QUÉBEC ET L'ÎLE-D'ORLÉANS	
Initiateur de projet	Ministère des Transports	
Numéro de dossier	3220-02-002	
Dépôt de l'étude d'impact	Cliquez ici pour entrer une date.	

Présentation du projet : Le pont de l'île d'Orléans est l'unique lien routier entre l'île et la terre ferme, déterminant ainsi son importance fondamentale pour l'accessibilité et l'économie de la Municipalité régionale de comté (MRC) de l'Île-d'Orléans. Compte tenu de son état actuel, qui présente plusieurs signes de l'âge avancé de la structure et des éléments de fondation, le pont ne répond plus aux objectifs de pérennité du MTQ. Aussi, le pont ne répond plus aux normes géométriques en vigueur. Cela rend difficile la gestion des entraves, l'entretien hivernal de la route et l'attrait et la sécurité de la traversée pour les usagers actifs (piétons et cyclistes).

Offrant une réponse la plus adaptée aux objectifs du projet, tout en respectant les différentes contraintes reliées au site, le MTQ a identifié que la construction d'un pont à haubans est la solution à privilégier pour remplacer le pont actuel. Concernant ce dernier, puisque sa capacité sismique le rend vulnérable à plusieurs égards et que sa réhabilitation sismique impliquerait d'importants et coûteux travaux, sa conservation à long terme au-delà de la mise en service du nouveau pont est risquée. Le pont existant sera donc démantelé, une fois le nouveau pont construit.

Le nouveau pont à haubans aura une longueur approximative de 2,1 km et sera situé à environ 120 mètres à l'ouest du pont actuel. Le nouveau tablier aura une largeur totale de 22,5 et comprendra une voie de circulation par direction et des accotements conformes aux normes du MTQ qui faciliteront la gestion de la circulation en cas d'intervention sur le pont, ainsi que des pistes polyvalentes de part et d'autre du pont. Le projet prévoit également, du côté nord, la reconstruction de l'échangeur entre l'autoroute Dufferin-Montmorency, le boulevard Sainte-Anne et le nouveau pont. Du côté sud, la construction d'une nouvelle route raccordant le nouveau pont à la route 368 (côte du Pont) est aussi nécessaire.

Présentation du répondant	
Ministère ou organisme	Ministère de la Culture et des Communications.
Direction ou secteur	Direction de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches
Avis conjoint	À remplir uniquement si l'avis provient de plus d'une direction ou d'un secteur.
Région	03 - Capitale-Nationale
Numéro de référence	Cliquez ici pour entrer du texte.

CONSULTATION SUR LES ENJEUX DU PROJET

La présente consultation vise à obtenir votre avis concernant les enjeux ou les préoccupations devant être considérés dans l'étude d'impact du projet précité. Elle est complémentaire à la consultation publique sur les enjeux menée par le Ministère par l'intermédiaire de son Registre des évaluations environnementales. L'avis de votre ministère ou de votre organisme doit respecter son ou ses champs de compétence. Les enjeux ou les préoccupations dont la pertinence le justifie seront transmis à l'initiateur de projet afin qu'il les prenne en compte dans son étude d'impact. Il est à noter que la Loi concernant l'accélération de certains projets d'infrastructure (LACPI) définit ainsi un enjeu : « [...] constitue toute préoccupation majeure pour le gouvernement, la communauté scientifique ou la population, y compris les communautés autochtones concernées, **dont l'analyse pourrait influencer la décision du gouvernement quant à l'autorisation d'un projet.** » L'enjeu est exprimé en fonction de ce que l'on peut perdre ou gagner.

Note importante : Pour toute question d'ordre technique, consultez l'*Aide-mémoire du Formulaire de consultation sur les enjeux : avis d'experts*. Pour toute question concernant la portée de votre avis ou les étapes de la procédure accélérée d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, référez-vous au *Guide à l'intention des ministères et organismes consultés – PAEEIE*.

FORMULAIRE DE CONSULTATION SUR LES ENJEUX : AVIS D'EXPERTS

PROCÉDURE ACCÉLÉRÉE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

1

Avis de consultation sur les enjeux

Est-ce que votre ministère ou organisme a soulevé un ou des enjeux/préoccupations liés à la réalisation du projet et qui relèvent de votre champ de compétence?	Oui
Est-ce que certains de ces enjeux/préoccupations ont déjà été définis dans l'avis de projet? Si tel est le cas, veuillez les indiquer ci-dessous. Vous pouvez apporter un complément d'information si vous le jugez nécessaire.	
• Enjeu/préoccupation 1 : La protection du patrimoine bâti Commentaire : Le ministère des Transports du Québec (MTQ) a pris en compte cet enjeu en amont, en suivant la démarche prévue aux <i>Lignes directrices pour la prise en compte du patrimoine bâti dans le cadre de la production d'une étude d'impact sur l'environnement</i> , produite par le ministère de la Culture et des Communications (MCC). Il a transmis au MCC les résultats de cet exercice. Aucun bâtiment daté de plus de 25 ans ne sera affecté par le projet. Le résultat de ces recherches et analyses sur le patrimoine bâti sera inclus dans l'étude d'impact sur l'environnement (ÉIE).	
<ul style="list-style-type: none">• Enjeu/préoccupation 2 : La protection du patrimoine archéologique Commentaire : Le MTQ a pris en compte cet enjeu en amont, d'abord en réalisant l'étude de potentiel archéologique, puis en effectuant les inventaires archéologiques requis sur le terrain, et ce, tant au niveau terrestre que subaquatique. Les résultats préliminaires des inventaires archéologiques ont été présentés au MCC en juillet 2020 et ce dernier est satisfait des recommandations issues de ces études quant à la préservation des vestiges et des expertises complémentaires prévues dans le cadre des travaux. Le MCC demande d'inclure à l'ÉIE les résultats de ces études, les recommandations en découlant, les interventions supplémentaires que le MTQ prévoit réaliser ainsi que la stratégie d'intervention archéologique, comme indiqué dans le <i>Guide pour l'initiateur de projet. Prendre en compte la protection du patrimoine archéologique dans la production des études d'impact sur l'environnement en conformité avec la Loi sur la qualité de l'environnement</i>, disponible sur le site web du MCC. À cet égard, le MCC demande à continuer d'être consulté par le MTQ aux étapes clés des interventions archéologiques à venir.• Enjeu/préoccupation 3 : La protection des valeurs et des caractéristiques patrimoniales des sites patrimoniaux de l'Île-d'Orléans et de la Chute-Montmorency Commentaire : Plusieurs actes prévus dans le cadre du projet seront réalisés à l'intérieur des limites du site patrimonial de l'Île-d'Orléans et, dans une moindre mesure, du site patrimonial de la Chute-Montmorency. Le MTQ a établi des exigences concernant le patrimoine culturel propre au territoire dans lequel le projet se situe. Dans le cadre de l'appel d'offres ayant mené à la sélection du prestataire de services pour effectuer la conception préliminaire du projet, le MCC a fait part au MTQ de ses préoccupations sur la protection des valeurs et des caractéristiques de ces sites patrimoniaux. La proposition retenue tient compte de ces préoccupations. De plus, le MTQ a mis sur pied un sous-comité technique sur les questions de patrimoine et de paysage avec le MCC, qui permet, tout au cours de l'évolution et de la conception du projet, de l'orienter quant à ses effets sur les valeurs patrimoniales de ces sites, ainsi que d'assurer la protection de leurs valeurs et la prise en compte de leurs caractéristiques patrimoniales dans le concept même du projet. La protection des valeurs et des caractéristiques patrimoniales de ces sites continuera d'être assurée, notamment par les travaux de ce sous-comité et, par ailleurs, dans le traitement des demandes d'autorisation de travaux en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel. Ces éléments devront être présentés dans l'ÉIE.	

FORMULAIRE DE CONSULTATION SUR LES ENJEUX : AVIS D'EXPERTS

PROCÉDURE ACCÉLÉRÉE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

- Enjeu/préoccupation 4 : Le démantèlement du pont existant
- Commentaire : Le pont actuel de l'Île-d'Orléans est un ouvrage d'art qui présente une valeur patrimoniale très élevée. Son intérêt repose notamment sur ses composantes distinctives et novatrices à l'époque de sa construction (de 1931 à 1935 selon les plans de l'ingénieur de renom Philip Louis Pratley), sa situation dans un paysage exceptionnel où il s'inscrit comme figure emblématique de la région de la capitale nationale, sa contribution à l'histoire et au développement de l'Île d'Orléans ainsi que sur l'excellence de son état d'authenticité. Il constitue ainsi une composante valorisée de l'environnement humain.

Le MTQ a pris en compte cet enjeu. Il a fait réaliser en 2014 par la firme Patri-Arch une évaluation patrimoniale du pont qui documente son intérêt.

Le MTQ a informé le MCC des raisons ayant mené à la décision de le démolir, notamment liées à la sécurité, sa remise en état et son entretien, qui nécessiteraient des investissements financiers importants.

Considérant la perte de ce pont patrimonial, le MTQ a prévu des activités de consultation avec les parties prenantes pour identifier une stratégie de valorisation du pont actuel et en conserver les traces. Il a notamment mené une consultation publique pour identifier des gestes porteurs qui permettront de perpétuer la mémoire du pont actuel.

Le MCC demande à continuer d'être consulté par le MTQ dans le cadre des activités visant à élaborer et définir le projet de valorisation du pont actuel.

L'ÉIE devra inclure ces informations et ces démarches.

- Enjeu/préoccupation 5 : L'intégration dans un paysage exceptionnel

- Commentaire : Le projet s'inscrit dans un paysage exceptionnel, structuré par le fleuve Saint-Laurent et ses battures, l'île d'Orléans, la chute Montmorency et son embouchure, la terrasse de Beauport, les plateaux agricoles et l'escarpement naturel de la Côte-de-Beaupré. Avec en arrière-plan le contrefort des Laurentides vers l'est, les escarpements de Lévis-Lauzon et du Cap-Diamant ainsi que la colline Parlementaire vers l'ouest, ce paysage porte les traces de plus de 400 ans d'occupation de ce territoire des plus significatifs de l'histoire du Québec, comme en témoignent les sites patrimoniaux de l'Île-d'Orléans, de la Chute-Montmorency, de Beauport et du Vieux-Québec, inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, ainsi que la désignation du fleuve Saint-Laurent comme lieu historique en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel.

Dans le cadre de l'appel d'offres ayant mené à la proposition gagnante, le MTQ a d'entrée de jeu donné des exigences pour orienter la conception préliminaire du projet quant à son inscription dans un paysage exceptionnel et viser la création d'un pont signature, qui sera visible depuis plusieurs points de vue.

La qualité de la proposition retenue par le comité d'experts contribuera au paysage dans lequel le projet s'inscrit, de par son architecture et ses aménagements, qui s'inspirent de l'histoire, du patrimoine et des traits distinctifs du lieu.

En ce sens, le projet rejoint les objectifs de l'aménagement culturel du territoire.

Le MCC est consulté par le MTQ et a pu émettre des commentaires en ce sens. Il poursuivra sa collaboration pour orienter le projet selon ces objectifs.

Cette démarche doit être adressée dans l'ÉIE.

FORMULAIRE DE CONSULTATION SUR LES ENJEUX : AVIS D'EXPERTS

PROCÉDURE ACCÉLÉRÉE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

Est-ce que votre ministère ou organisme a soulevé **d'autres** enjeux/préoccupations liés à la réalisation du projet et à votre champ de compétence? Si tel est le cas, indiquez-les ci-dessous et justifiez votre réponse en expliquant en quoi cela constitue un enjeu. Expliquez le lien entre l'enjeu/préoccupation, la ou les composantes valorisées de l'environnement (biophysique ou humain) touchées et l'activité du projet susceptible de toucher cette composante.

- Enjeu/préoccupation 1 :
- Justification :

- Enjeu/préoccupation 2 :
- Justification :

Signature

Nom	Titre	Signature	Date
Claude Rodrigue	Directeur		2021/04/22
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.		Cliquez ici pour entrer une date.
Clause(s) particulière(s) :			

FORMULAIRE DE CONSULTATION SUR LES ENJEUX : AVIS D'EXPERTS
PROCÉDURE ACCÉLÉRÉE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Présentation du projet		MARCHE À SUIVRE
Nom du projet	PROJET DE RECONSTRUCTION DU PONT DE L'ÎLE-D'ORLÉANS ENTRE QUÉBEC ET L'ÎLE-D'ORLÉANS	
Initiateur de projet	Ministère des Transports	
Numéro de dossier	3220-02-002	
Dépôt de l'étude d'impact	Cliquez ici pour entrer une date.	

Présentation du projet : Le pont de l'île d'Orléans est l'unique lien routier entre l'île et la terre ferme, déterminant ainsi son importance fondamentale pour l'accessibilité et l'économie de la Municipalité régionale de Comté (MRC) de l'Île-d'Orléans. Compte tenu de son état actuel, qui présente plusieurs signes de l'âge avancé de la structure et des éléments de fondation, le pont ne répond plus aux objectifs de pérennité du MTQ. Aussi, le pont ne répond plus aux normes géométriques en vigueur. Cela rend difficile la gestion des entraves, l'entretien hivernal de la route et l'attrait et la sécurité de la traversée pour les usagers actifs (piétons et cyclistes).

Offrant une réponse la plus adaptée aux objectifs du projet, tout en respectant les différentes contraintes reliées au site, le MTQ a identifié que la construction d'un pont à hauban est la solution à privilégier pour remplacer le pont actuel. Concernant ce dernier, puisque sa capacité sismique le rend vulnérable à plusieurs égards et que sa réhabilitation sismique impliquerait d'importants et coûteux travaux, sa conservation à long terme au-delà de la mise en service du nouveau pont est risquée. Le pont existant sera donc démantelé, une fois le nouveau pont construit.

Le nouveau pont à haubans aura une longueur approximative de 2,1 km et sera situé à environ 120 mètres à l'ouest du pont actuel. Le nouveau tablier aura une largeur totale de 22,5 et comprendra une voie de circulation par direction et des accotements conformes aux normes du MTQ qui faciliteront la gestion de la circulation en cas d'intervention sur le pont, ainsi que des pistes polyvalentes de part et d'autre du pont. Le projet prévoit également, du côté nord, la reconstruction de l'échangeur entre l'autoroute Dufferin-Montmorency, le boulevard Sainte-Anne et le nouveau pont. Du côté sud, la construction d'une nouvelle route raccordant le nouveau pont à la route 368 (côte du Pont) est aussi nécessaire.

Présentation du répondant	
Ministère ou organisme	Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
Direction ou secteur	Direction des analyses et des politiques des pêches et de l'aquaculture
Avis conjoint	Direction régionale de l'estuaire et des eaux intérieures
Région	03 - Capitale-Nationale
Numéro de référence	Cliquez ici pour entrer du texte.

FORMULAIRE DE CONSULTATION SUR LES ENJEUX : AVIS D'EXPERTS

PROCÉDURE ACCÉLÉRÉE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

CONSULTATION SUR LES ENJEUX DU PROJET

La présente consultation vise à obtenir votre avis concernant les enjeux ou les préoccupations devant être considérés dans l'étude d'impact du projet précité. Elle est complémentaire à la consultation publique sur les enjeux menée par le Ministère par l'intermédiaire de son Registre des évaluations environnementales. L'avis de votre ministère ou de votre organisme doit respecter son ou ses champs de compétence. Les enjeux ou les préoccupations dont la pertinence le justifie seront transmis à l'initiateur de projet afin qu'il les prenne en compte dans son étude d'impact. Il est à noter que la Loi concernant l'accélération de certains projets d'infrastructure (LACPI) définit ainsi un enjeu : « [...] constitue toute préoccupation majeure pour le gouvernement, la communauté scientifique ou la population, y compris les communautés autochtones concernées, **dont l'analyse pourrait influencer la décision du gouvernement quant à l'autorisation d'un projet.** » L'enjeu est exprimé en fonction de ce que l'on peut perdre ou gagner.

Note importante : Pour toute question d'ordre technique, consultez l'*Aide-mémoire du Formulaire de consultation sur les enjeux : avis d'experts*. Pour toute question concernant la portée de votre avis ou les étapes de la procédure accélérée d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, référez-vous au *Guide à l'intention des ministères et organismes consultés – PAEEIE*.

1

Avis de consultation sur les enjeux

Est-ce que votre ministère ou organisme a soulevé un ou des enjeux/préoccupations liés à la réalisation du projet et qui relèvent de votre champ de compétence?	Oui
Est-ce que certains de ces enjeux/préoccupations ont déjà été définis dans l'avis de projet? Si tel est le cas, veuillez les indiquer ci-dessous. Vous pouvez apporter un complément d'information si vous le jugez nécessaire.	
<ul style="list-style-type: none">Aucun : L'avis de projet fait référence à un dérangement des habitats des espèces aquatiques, des nuisances au niveau de la circulation maritime et des activités de pêche des communautés autochtones, mais les enjeux liés à la pêche commerciale ne sont pas énumérés.	
Est-ce que votre ministère ou organisme a soulevé d'autres enjeux/préoccupations liés à la réalisation du projet et à votre champ de compétence? Si tel est le cas, indiquez-les ci-dessous et justifiez votre réponse en expliquant en quoi cela constitue un enjeu. Expliquez le lien entre l'enjeu/préoccupation, la ou les composantes valorisées de l'environnement (biophysique ou humain) touchées et l'activité du projet susceptible de toucher cette composante.	
<ul style="list-style-type: none">Enjeu/préoccupation 1 : Activités de pêche commerciale à l'intérieur ou à proximité de la zone prévue des travaux	

FORMULAIRE DE CONSULTATION SUR LES ENJEUX : AVIS D'EXPERTS

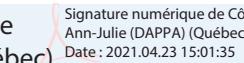
PROCÉDURE ACCÉLÉRÉE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

- Justification : Les impacts appréhendés sur les activités de pêche commerciale et la faune aquatique lors des travaux, tant lors de la construction de la nouvelle structure qu'au moment de la déconstruction du pont existant, sont le déranglement (par le bruit et la vibration), le déplacement des activités (lieu d'installation des engins de pêche), la perturbation possible des habitats du poisson et le rejet de matière en suspension. Les impacts sont à considérer autant en aval qu'en amont.

Des mesures de mitigation devraient être mises en place. Les pêcheurs commerciaux devraient également être avisés des périodes des travaux et des mesures de sécurité à respecter, ainsi que des impacts potentiels sur leurs activités.

En 2020, quatre permis de pêche commerciale sont susceptibles d'exercer des activités à l'intérieur ou à proximité de la zone des travaux. Les localisations précises de l'installation des engins de pêche ne sont pas toutes connues, mais peuvent se situer à l'intérieur des limites des eaux décrites aux permis.

L'esturgeon jaune et l'esturgeon noir sont les principales espèces exploitées. La période de pêche combinée pour ces deux espèces à tenir en compte s'étale du 1er mai au 15 juillet et du 15 août au 15 octobre.

Signature				
Nom	Titre	Signature	Date	
Ann-Julie Côté	Conseillère	Côté Ann-Julie (DAPPA) (Québec)	 Signature numérique de Côté Ann-Julie (DAPPA) (Québec) Date : 2021.04.23 15:01:35 -04'00'	2021/04/23
Vincent Moffet	Directeur par intérim	Moffet Vincent (DAPPA) (Québec)	 Signature numérique de Moffet Vincent (DAPPA) (Québec) Date : 2021.04.23 15:46:19 -04'00'	2021/04/23
Clause(s) particulière(s) :				

FORMULAIRE DE CONSULTATION SUR LES ENJEUX : AVIS D'EXPERTS
PROCÉDURE ACCÉLÉRÉE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Présentation du projet		MARCHE À SUIVRE
Nom du projet	PROJET DE RECONSTRUCTION DU PONT DE L'ÎLE-D'ORLÉANS ENTRE QUÉBEC ET L'ÎLE-D'ORLÉANS	
Initiateur de projet	Ministère des Transports	
Numéro de dossier	3220-02-002	
Dépôt de l'étude d'impact	Cliquez ici pour entrer une date.	

Présentation du projet : Le pont de l'île d'Orléans est l'unique lien routier entre l'île et la terre ferme, déterminant ainsi son importance fondamentale pour l'accessibilité et l'économie de la Municipalité régionale de Comté (MRC) de l'Île-d'Orléans. Compte tenu de son état actuel, qui présente plusieurs signes de l'âge avancé de la structure et des éléments de fondation, le pont ne répond plus aux objectifs de pérennité du MTQ. Aussi, le pont ne répond plus aux normes géométriques en vigueur. Cela rend difficile la gestion des entraves, l'entretien hivernal de la route et l'attrait et la sécurité de la traversée pour les usagers actifs (piétons et cyclistes).

Offrant une réponse la plus adaptée aux objectifs du projet, tout en respectant les différentes contraintes reliées au site, le MTQ a identifié que la construction d'un pont à hauban est la solution à privilégier pour remplacer le pont actuel. Concernant ce dernier, puisque sa capacité sismique le rend vulnérable à plusieurs égards et que sa réhabilitation sismique impliquerait d'importants et coûteux travaux, sa conservation à long terme au-delà de la mise en service du nouveau pont est risquée. Le pont existant sera donc démantelé, une fois le nouveau pont construit.

Le nouveau pont à haubans aura une longueur approximative de 2,1 km et sera situé à environ 120 mètres à l'ouest du pont actuel. Le nouveau tablier aura une largeur totale de 22,5 et comprendra une voie de circulation par direction et des accotements conformes aux normes du MTQ qui faciliteront la gestion de la circulation en cas d'intervention sur le pont, ainsi que des pistes polyvalentes de part et d'autre du pont. Le projet prévoit également, du côté nord, la reconstruction de l'échangeur entre l'autoroute Dufferin-Montmorency, le boulevard Sainte-Anne et le nouveau pont. Du côté sud, la construction d'une nouvelle route raccordant le nouveau pont à la route 368 (côte du Pont) est aussi nécessaire.

Présentation du répondant	
Ministère ou organisme	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs.
Direction ou secteur	Direction générale du secteur central
Avis conjoint	À remplir uniquement si l'avis provient de plus d'une direction ou d'un secteur.
Région	03 - Capitale-Nationale
Numéro de référence	Cliquez ici pour entrer du texte.

FORMULAIRE DE CONSULTATION SUR LES ENJEUX : AVIS D'EXPERTS

PROCÉDURE ACCÉLÉRÉE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

CONSULTATION SUR LES ENJEUX DU PROJET

La présente consultation vise à obtenir votre avis concernant les enjeux ou les préoccupations devant être considérés dans l'étude d'impact du projet précité. Elle est complémentaire à la consultation publique sur les enjeux menée par le Ministère par l'intermédiaire de son Registre des évaluations environnementales. L'avis de votre ministère ou de votre organisme doit respecter son ou ses champs de compétence. Les enjeux ou les préoccupations dont la pertinence le justifie seront transmis à l'initiateur de projet afin qu'il les prenne en compte dans son étude d'impact. Il est à noter que la Loi concernant l'accélération de certains projets d'infrastructure (LACPI) définit ainsi un enjeu : « [...] constitue toute préoccupation majeure pour le gouvernement, la communauté scientifique ou la population, y compris les communautés autochtones concernées, **dont l'analyse pourrait influencer la décision du gouvernement quant à l'autorisation d'un projet.** » L'enjeu est exprimé en fonction de ce que l'on peut perdre ou gagner.

Note importante : Pour toute question d'ordre technique, consultez l'*Aide-mémoire du Formulaire de consultation sur les enjeux : avis d'experts*. Pour toute question concernant la portée de votre avis ou les étapes de la procédure accélérée d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, référez-vous au *Guide à l'intention des ministères et organismes consultés – PAEEIE*.

1

Avis de consultation sur les enjeux

Est-ce que votre ministère ou organisme a soulevé un ou des enjeux/préoccupations liés à la réalisation du projet et qui relèvent de votre champ de compétence?	Oui
Est-ce que certains de ces enjeux/préoccupations ont déjà été définis dans l'avis de projet? Si tel est le cas, veuillez les indiquer ci-dessous. Vous pouvez apporter un complément d'information si vous le jugez nécessaire.	
<ul style="list-style-type: none">Enjeu/préoccupation 1 : Préservation de la faune et des habitats aquatiques (ex. : frayères, herbiers aquatiques, etc.), incluant les espèces aquatiques à statut particulier	
Commentaire : cet enjeu est présenté de façon très générale. Des enjeux plus spécifiques devront être traités dans l'étude d'impact sur l'environnement, notamment :	
<ul style="list-style-type: none">impact des jetées temporaires (remblayage) sur la faune ichthienne, notamment sur la dévalaison larvaire au printemps (bar rayé, éperlan arc-en-ciel, esturgeon jaune et noir, alose savoureuse);impact des accélérations de courant induites par les jetées temporaires, principalement sur la frayère à bar rayé, mais aussi sur le rassemblement d'esturgeon jaune en période avant et pendant la fraie;impact des accélérations/ralentissements de courant sur la sédimentation/érosion des habitats du poisson à proximité des jetées temporaires, érosion ou ensablement des herbiers, modification du type de substrat, modification de la bathymétrie;impact des travaux sur la diffusion de matières fines en suspension dans l'eau ainsi que les mesures d'atténuation qui s'y rattachent;impact des travaux sur les mulettes, notamment sur l'obovarie olivâtre, ainsi que les mesures d'atténuation qui seront appliquées.	
<ul style="list-style-type: none">Enjeu/préoccupation 2 : Impact des travaux sur la faune aviaire	
Commentaire : l'enjeu associé aux impacts du projet sur la faune aviaire n'apparaît pas comme tel dans l'avis de projet. Des aires de concentration d'oiseaux aquatiques, qui sont des habitats fauniques désignés en vertu de la Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune (RLRQ, c. C-61.1), bordent le pont actuel et borderont le nouveau pont. Les inventaires réalisés, les mesures qui seront prises pour atténuer les impacts sur ces habitats, les pertes encourues et les moyens qui seront pris pour les compenser s'il y a lieu, doivent faire partie de l'étude d'impact.	

FORMULAIRE DE CONSULTATION SUR LES ENJEUX : AVIS D'EXPERTS
PROCÉDURE ACCÉLÉRÉE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

Est-ce que votre ministère ou organisme a soulevé **d'autres** enjeux/préoccupations liés à la réalisation du projet et à votre champ de compétence? Si tel est le cas, indiquez-les ci-dessous et justifiez votre réponse en expliquant en quoi cela constitue un enjeu. Expliquez le lien entre l'enjeu/préoccupation, la ou les composantes valorisées de l'environnement (biophysique ou humain) touchées et l'activité du projet susceptible de toucher cette composante.

- Enjeu/préoccupation 1 :
- Justification :

- Enjeu/préoccupation 2 :
- Justification :

Signature

Nom	Titre	Signature	Date
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.		Cliquez ici pour entrer une date.
Monia Prévost	Directrice de la planification et de la coordination	Original signé par Monia Prévost	2021/04/23

Clause(s) particulière(s) :

FORMULAIRE DE CONSULTATION SUR LES ENJEUX : AVIS D'EXPERTS

PROCÉDURE ACCÉLÉRÉE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Présentation du projet		MARCHE À SUIVRE
Nom du projet	PROJET DE RECONSTRUCTION DU PONT DE L'ÎLE-D'ORLÉANS ENTRE QUÉBEC ET L'ÎLE-D'ORLÉANS	
Initiateur de projet	Ministère des Transports	
Numéro de dossier	3220-02-002	
Dépôt de l'étude d'impact	Cliquez ici pour entrer une date.	

Présentation du projet : Le pont de l'île d'Orléans est l'unique lien routier entre l'île et la terre ferme, déterminant ainsi son importance fondamentale pour l'accessibilité et l'économie de la Municipalité régionale de Comté (MRC) de l'Île-d'Orléans. Compte tenu de son état actuel, qui présente plusieurs signes de l'âge avancé de la structure et des éléments de fondation, le pont ne répond plus aux objectifs de pérennité du MTQ. Aussi, le pont ne répond plus aux normes géométriques en vigueur. Cela rend difficile la gestion des entraves, l'entretien hivernal de la route et l'attrait et la sécurité de la traversée pour les usagers actifs (piétons et cyclistes).

Offrant une réponse la plus adaptée aux objectifs du projet, tout en respectant les différentes contraintes reliées au site, le MTQ a identifié que la construction d'un pont à hauban est la solution à privilégier pour remplacer le pont actuel. Concernant ce dernier, puisque sa capacité sismique le rend vulnérable à plusieurs égards et que sa réhabilitation sismique impliquerait d'importants et coûteux travaux, sa conservation à long terme au-delà de la mise en service du nouveau pont est risquée. Le pont existant sera donc démantelé, une fois le nouveau pont construit.

Le nouveau pont à haubans aura une longueur approximative de 2,1 km et sera situé à environ 120 mètres à l'ouest du pont actuel. Le nouveau tablier aura une largeur totale de 22,5 et comprendra une voie de circulation par direction et des accotements conformes aux normes du MTQ qui faciliteront la gestion de la circulation en cas d'intervention sur le pont, ainsi que des pistes polyvalentes de part et d'autre du pont. Le projet prévoit également, du côté nord, la reconstruction de l'échangeur entre l'autoroute Dufferin-Montmorency, le boulevard Sainte-Anne et le nouveau pont. Du côté sud, la construction d'une nouvelle route raccordant le nouveau pont à la route 368 (côte du Pont) est aussi nécessaire.

Présentation du répondant	
Ministère ou organisme	Ministère du Tourisme.
Direction ou secteur	Direction de l'innovation et des politiques
Avis conjoint	s.o.
Région	03 - Capitale-Nationale
Numéro de référence	Mandat du MTO : 123028

CONSULTATION SUR LES ENJEUX DU PROJET

La présente consultation vise à obtenir votre avis concernant les enjeux ou les préoccupations devant être considérés dans l'étude d'impact du projet précité. Elle est complémentaire à la consultation publique sur les enjeux menée par le Ministère par l'intermédiaire de son Registre des évaluations environnementales. L'avis de votre ministère ou de votre organisme doit respecter son ou ses champs de compétence. Les enjeux ou les préoccupations dont la pertinence le justifie seront transmis à l'initiateur de projet afin qu'il les prenne en compte dans son étude d'impact. Il est à noter que la Loi concernant l'accélération de certains projets d'infrastructure (LACPI) définit ainsi un enjeu : « [...] constitue toute préoccupation majeure pour le gouvernement, la communauté scientifique ou la population, y compris les communautés autochtones concernées, **dont l'analyse pourrait influencer la décision du gouvernement quant à l'autorisation d'un projet.** » L'enjeu est exprimé en fonction de ce que l'on peut perdre ou gagner.

FORMULAIRE DE CONSULTATION SUR LES ENJEUX : AVIS D'EXPERTS

PROCÉDURE ACCÉLÉRÉE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

Note importante : Pour toute question d'ordre technique, consultez l'*Aide-mémoire du Formulaire de consultation sur les enjeux : avis d'experts*. Pour toute question concernant la portée de votre avis ou les étapes de la procédure accélérée d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, référez-vous au *Guide à l'intention des ministères et organismes consultés – PAEEIE*.

1	Avis de consultation sur les enjeux
<p>Est-ce que votre ministère ou organisme a soulevé un ou des enjeux/préoccupations liés à la réalisation du projet et qui relèvent de votre champ de compétence ?</p> <p style="text-align: right;">Oui</p>	
<p>Est-ce que certains de ces enjeux/préoccupations ont déjà été définis dans l'avis de projet ? Si tel est le cas, veuillez les indiquer ci-dessous. Vous pouvez apporter un complément d'information si vous le jugez nécessaire.</p> <p>• Enjeu/préoccupation 1 : Prise en compte de la vocation touristique de l'Île d'Orléans • Commentaire :<ul style="list-style-type: none">○ Un des objectifs du projet reconnaît explicitement l'importance du tourisme : « Respecter le caractère patrimonial du pont, les sites protégés et les sites à vocation touristique »;○ La description du site visé par le projet reconnaît deux éléments importants qui font la valeur touristique du site du pont, porte d'entrée de la destination Île d'Orléans : le paysage de ce site exceptionnel et la présence d'un grand nombre de biens et de sites patrimoniaux à proximité;○ La déconstruction du pont existant aura lieu après la mise en service du nouveau pont, l'accès à la destination Île d'Orléans sera donc maintenu en tout temps;○ Des représentants de l'industrie touristique ont été invités aux consultations sur la conception du nouveau pont.</p> <p>• Enjeu/préoccupation 2 : S.O. • Commentaire :</p>	
<p>Est-ce que votre ministère ou organisme a soulevé d'autres enjeux/préoccupations liés à la réalisation du projet et à votre champ de compétence ? Si tel est le cas, indiquez-les ci-dessous et justifiez votre réponse en expliquant en quoi cela constitue un enjeu. Expliquez le lien entre l'enjeu/préoccupation, la ou les composantes valorisées de l'environnement (biophysique ou humain) touché et l'activité du projet susceptible de toucher cette composante.</p> <p>• Enjeu/préoccupation 1 : L'Office de tourisme de Québec devrait être ajouté à la liste des intervenants touristiques à consulter. • Justification : Vu son rôle majeur en matière de développement touristique de la destination, il importe que ce dernier soit consulté dans la poursuite des travaux.</p> <p>• Enjeu/préoccupation 2 : S.O. • Justification :</p>	

**FORMULAIRE DE CONSULTATION SUR LES ENJEUX : AVIS D'EXPERTS
PROCÉDURE ACCÉLÉRÉE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT**

Signature			
Nom	Titre	Signature	Date
Jérôme Laflamme	Conseiller en analyse stratégique		2021/04/16
Véronique Brisson Duchesne	Directrice		2021/04/21
Clause(s) particulière(s) :			
S.O.			

FORMULAIRE DE CONSULTATION SUR LES ENJEUX : AVIS D'EXPERTS

PROCÉDURE ACCÉLÉRÉE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Présentation du projet		MARCHE À SUIVRE
Nom du projet	PROJET DE RECONSTRUCTION DU PONT DE L'ÎLE-D'ORLÉANS ENTRE QUÉBEC ET L'ÎLE-D'ORLÉANS	
Initiateur de projet	Ministère des Transports	
Numéro de dossier	3220-02-002	
Dépôt de l'étude d'impact		

Présentation du projet : Le pont de L'Île-d'Orléans est l'unique lien routier entre l'île et la terre ferme, déterminant ainsi son importance fondamentale pour l'accessibilité et l'économie de la Municipalité régionale de Comté (MRC) de L'Île-d'Orléans. Compte tenu de son état actuel, qui présente plusieurs signes de l'âge avancé de la structure et des éléments de fondation, le pont ne répond plus aux objectifs de pérennité du MTQ. Aussi, le pont ne répond plus aux normes géométriques en vigueur. Cela rend difficile la gestion des entraves, l'entretien hivernal de la route, ainsi que l'attrait et la sécurité de la traversée pour les usagers actifs (piétons et cyclistes).

Offrant une réponse la plus adaptée aux objectifs du projet, tout en respectant les différentes contraintes reliées au site, le MTQ a identifié que la construction d'un pont à haubans est la solution à privilégier pour remplacer le pont actuel. Concernant ce dernier, puisque sa capacité sismique le rend vulnérable à plusieurs égards et que sa réhabilitation sismique impliquerait d'importants et coûteux travaux, sa conservation à long terme au-delà de la mise en service du nouveau pont est risquée. Le pont existant sera donc démantelé, une fois le nouveau pont construit.

Le nouveau pont à haubans aura une longueur approximative de 2,1 km et sera situé à environ 120 mètres à l'ouest du pont actuel. Le nouveau tablier aura une largeur totale de 22,5 mètres et comprendra une voie de circulation par direction et des accotements conformes aux normes du MTQ qui faciliteront la gestion de la circulation en cas d'intervention sur le pont, ainsi que des pistes cyclables polyvalentes de part et d'autre du pont. Du côté nord, le projet prévoit également la reconstruction de l'échangeur entre l'autoroute Dufferin-Montmorency, le boulevard Sainte-Anne et le nouveau pont. Du côté sud, la construction d'une nouvelle route raccordant le nouveau pont à la route 368 (côté du Pont) est aussi nécessaire.

Présentation du répondant	
Ministère ou organisme	Ministère de la Santé et des Services sociaux
Direction ou secteur	Direction de santé publique du CIUSSS de la région de la Capitale-Nationale
Avis conjoint	
Région	03 - Capitale-Nationale
Numéro de référence	

CONSULTATION SUR LES ENJEUX DU PROJET

La présente consultation vise à obtenir votre avis concernant les enjeux ou les préoccupations devant être considérés dans l'étude d'impact du projet précité. Elle est complémentaire à la consultation publique sur les enjeux menée par le Ministère par l'intermédiaire de son Registre des évaluations environnementales. L'avis de votre ministère ou de votre organisme doit respecter son ou ses champs de compétence. Les enjeux ou les préoccupations dont la pertinence le justifie seront transmis à l'initiateur de projet afin qu'il les prenne en compte dans son étude d'impact. Il est à noter que la Loi concernant l'accélération de certains projets d'infrastructure (LACPI) définit ainsi un enjeu : « [...] constitue toute préoccupation majeure pour le gouvernement, la communauté scientifique ou la population, y compris les communautés autochtones concernées, **dont l'analyse pourrait influencer la décision du gouvernement quant à l'autorisation d'un projet.** » L'enjeu est exprimé en fonction de ce que l'on peut perdre ou gagner.

FORMULAIRE DE CONSULTATION SUR LES ENJEUX : AVIS D'EXPERTS
PROCÉDURE ACCÉLÉRÉE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

Note importante : Pour toute question d'ordre technique, consultez l'*Aide-mémoire du Formulaire de consultation sur les enjeux : avis d'experts*. Pour toute question concernant la portée de votre avis ou les étapes de la procédure accélérée d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, référez-vous au *Guide à l'intention des ministères et organismes consultés – PAEEIE*.

1

Avis de consultation sur les enjeux

Est-ce que votre ministère ou organisme a soulevé un ou des enjeux/préoccupations liés à la réalisation du projet et qui relèvent de votre champ de compétence?	Oui
---	-----

Est-ce que certains de ces enjeux/préoccupations ont déjà été définis dans l'avis de projet? Si tel est le cas, veuillez les indiquer ci-dessous. Vous pouvez apporter un complément d'information si vous le jugez nécessaire.

- Oui

Enjeu/préoccupation 1 : Maintien de la qualité de vie des résidents et des usagers du territoire environnant.

- **Commentaire 1 :** Dans l'avis de projet, la composante valorisée de l'environnement associée à cet enjeu est la « Qualité de vie des résidents et des usagers du territoire environnant. » Celle-ci devrait être étendue pour inclure les résidents qui subiront un impact en raison du bruit généré par les activités de transport associées au projet : déplacements des travailleurs, circulation routière ou maritime de matériaux de construction, circulation routière ou maritime de résidus lors de la démolition, etc. Sans prise en compte de cet enjeu en amont du projet, il devient difficile d'appliquer des mesures d'atténuation simples et peu couteuses pour minimiser les impacts associés à ces activités, s'ils sont effectivement présents (choix de routes particulières pour les déplacements, choix d'horaire pour certaines activités, etc.).

La prise en compte de cet effet indirect du projet concorde avec les exigences de la section 3.2.1 de la Directive pour la réalisation d'une étude d'impact sur l'environnement pour le projet de reconstruction du pont de L'Île-d'Orléans entre Québec et L'Île-d'Orléans par le ministère des Transports du Québec du MELCC : « La portion du territoire couvert par [la zone d'étude] doit être suffisante pour englober l'ensemble des activités projetées, y compris les effets directs et indirects du projet, et si possible, les autres éléments nécessaires à la réalisation du projet et pour circonscrire les composantes des milieux biophysiques et humains liées aux enjeux. »

La prise en compte de cet effet indirect du projet concorde également avec les exemples cités dans la section 3.2.6 de la Directive pour la réalisation d'une étude d'impact sur l'environnement pour le projet de reconstruction du pont de L'Île-d'Orléans entre Québec et L'Île-d'Orléans par le ministère des Transports du Québec du MELCC : « [...] le choix de la meilleure période pour mener les travaux dans le but d'éviter les zones et les périodes sensibles [...] le choix d'itinéraires pour le transport des matériaux et l'établissement d'horaires pour les travaux visant à éviter les accidents et les nuisances [...] ».

FORMULAIRE DE CONSULTATION SUR LES ENJEUX : AVIS D'EXPERTS

PROCÉDURE ACCÉLÉRÉE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

- Nous apportons la suggestion d'une nouvelle composante valorisée de l'environnement : « Qualité de vie des résidents et des usagers du territoire environnant, de même que des riverains des principales voies de transports des travailleurs, des matériaux et des résidus. »
- **Commentaire 2 :** L'accroissement du transport lourd entraîne des préoccupations sur le plan des nuisances sur l'environnement. Comme pour la composante valorisée de l'environnement, l'enjeu du bruit et des vibrations identifié dans l'avis de projet devrait être formulé de manière un peu plus large afin de tenir compte des impacts potentiels du bruit généré par les activités de transport associées au projet.
 - Nous suggérons cette formulation pour l'enjeu du bruit et des vibrations : « Maintien de la qualité de vie des résidents et des usagers du territoire environnant, de même que des riverains des principales voies de transports des travailleurs, des matériaux et des résidus. »
 - La situation particulière des résidents du quartier Montmorency situés en bordure de l'autoroute ainsi que ceux situés à proximité de la zone de dépôt des déblais de construction de la carrière devrait être prise en compte. Des consultations citoyennes spécifiques auprès de ces groupes devraient être envisagées et présentées par l'initiateur afin de recueillir les préoccupations, mais également de prévoir la gestion des nuisances occasionnées par le transport.
- **Commentaire 3 :** Dans sa description des principaux impacts appréhendés des modifications des composantes valorisées de l'environnement sur les enjeux (Descripteurs), l'avis de projet note une « Détérioration temporaire du climat sonore » (lors de la phase de construction du nouveau pont et de déconstruction du pont existant).

Les modifications des tracés routiers aux abords du pont, autant au nord qu'au sud, pourraient entraîner des modifications permanentes au climat sonore pour les riverains. Même s'il ne devait pas y avoir de changement au débit routier, le changement de configuration des voies de circulation ou des vitesses de circulation réelles pourrait entraîner une modification permanente au climat sonore.

- Le climat sonore ambiant aux abords du nouveau pont, de même que le climat sonore en exploitation, devrait faire l'objet d'une évaluation en fonction des recommandations de l'Organisation mondiale de la santé (L_{den} égal ou inférieur à 53 dB(A) et L_{night} égal ou inférieur à 45 dB(A)), en plus des critères de la Politique sur le bruit routier du MTQ. De plus, comme la Politique sur le bruit routier du MTQ est en cours d'actualisation, le projet devrait viser à respecter les nouveaux critères, si ceux-ci sont adoptés avant le début des travaux.

L'avis de projet ne fait pas mention des vibrations, qu'elles soient associées au transport routier ou aux sautages. En fonction des méthodes de travail retenues, ces vibrations pourraient avoir un impact sur la santé et la qualité de vie des résidents (en raison du dérangement et des craintes, fondées ou non, que celles-ci peuvent susciter chez une partie de la population).

- Nous proposons d'ajouter aux impacts appréhendés du projet :
 - détérioration possible du climat sonore en phase d'exploitation;
 - dérangement temporaire associé aux activités de sautage en phase de construction.
- **Commentaire 4 :** La section 3.2.6 de la Directive pour la réalisation d'une étude d'impact sur l'environnement pour le projet de reconstruction du pont de L'Île-d'Orléans entre Québec et L'Île-d'Orléans par le ministère des Transports du Québec du MELCC mentionne : « Les mesures visant à réduire les impacts négatifs sur le milieu humain, dont la qualité de vie et la santé des personnes. À cet effet, l'initiateur doit considérer la mise sur pied d'un mécanisme de réception et de traitement des plaintes et commentaires de la population. »

FORMULAIRE DE CONSULTATION SUR LES ENJEUX : AVIS D'EXPERTS

PROCÉDURE ACCÉLÉRÉE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

- Considérant l'importance de l'impact potentiel sur le climat sonore pour un chantier de construction/démolition de cette envergure et de cette durée, les mécanismes de réception et de traitement des plaintes et commentaires de la population à ce sujet devraient être définis dans l'étude d'impact.

Enjeu/préoccupation 2 : La prise en compte de la mobilité durable et des besoins futurs dans le projet

- **Commentaire 1 :** Dans l'avis de projet, dans la section objectifs et justifications, l'initiateur mentionne, en premier lieu, qu'un des objectifs poursuivis et les raisons motivant la réalisation de son projet est d'assurer la mobilité durable des personnes et des marchandises. Or, le projet de pont de L'Île-d'Orléans, tel que montré dans l'avis de projet, ne présente aucune orientation permettant, dans les années à venir, d'offrir un transport en commun et d'assurer une véritable mobilité durable entre les deux rives.

Parmi les nombreux défis que représente la mobilité durable, il y a certainement celui de réduire les inégalités sociales et de santé induites par un déficit d'accessibilité au transport. En plus des effets de la pollution atmosphérique sur la santé de la population qui est générée par la congestion routière, on sait maintenant qu'une accessibilité restreinte au transport, notamment au transport en commun, est également un facteur contributif aux inégalités sociales de santé.

Le transport, parce qu'il favorise l'accessibilité aux lieux publics et aux services, est considéré comme un déterminant important de la santé¹ en ce sens qu'il a des incidences sur les conditions socioéconomiques et le capital social des citoyens, contribuant ainsi à leur bien-être². Le transport permet aux individus de se rendre au travail, à l'école, de se trouver un logement adéquat, de se rendre à des rendez-vous médicaux, de participer à la vie sociale, culturelle et récréative de leur communauté et d'accéder aux biens et services de consommation.

Nous savons que l'accès à l'île, et inversement vers l'autre rive, est primordial pour la population de l'île. Les lieux d'activités, que ce soit pour étudier, travailler, consommer, se divertir, qui sont plus éloignés les uns des autres, nécessitent une forte mobilité. Or, les personnes à faible revenu, les personnes âgées ou encore les jeunes sont moins nombreux à posséder un véhicule. Elles sont donc plus dépendantes du transport en commun. Plusieurs raisons viennent justifier l'importance d'une mobilité durable et la présence future d'un service de transport collectif vers L'Île-d'Orléans.

En voici quelques-unes :

- Avec environ 26 % de la population âgée de 65 ans et plus, L'Île-d'Orléans ne fait pas exception quant au vieillissement de sa population. On rapporte plusieurs enjeux de mobilité pour les aînés, particulièrement pour ceux n'ayant pas de voiture ou ayant perdu leur permis. Outre la difficulté d'accéder aux commerces, on déplore également des difficultés d'accès vers les services de santé et services sociaux, car il y a peu de services offerts directement à L'Île-d'Orléans.
- Une consultation citoyenne portée par différents partenaires sur la thématique de la sécurité alimentaire à L'Île-d'Orléans dévoile que 18 % des répondants soulignent que la difficulté d'accès aux marchés d'alimentation de type grande surface pour se procurer des aliments à faible coût et le manque de transport collectif ou la durée des trajets représente le principal frein pour une alimentation de qualité.
- N'ayant pas d'institution d'enseignement secondaire et post secondaire, les jeunes de L'Île-d'Orléans doivent se déplacer vers Québec dès leur entrée à l'école secondaire. Tout comme pour l'accès aux activités culturelles, de loisirs et de sport, les jeunes de l'île sont dépendants de l'accessibilité vers Québec par transport collectif.
- La congestion routière vécue de façon saisonnière, causée par des attractions touristiques et agricoles, occasionne notamment beaucoup de mécontentement en raison, entre autres, des pertes économiques importantes

FORMULAIRE DE CONSULTATION SUR LES ENJEUX : AVIS D'EXPERTS

PROCÉDURE ACCÉLÉRÉE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

pour les entreprises de l'île, mais également auprès des résidents qui doivent adapter leur déplacement en fonction de la congestion sur le pont.

Un déficit de mobilité empêche les personnes plus défavorisées d'améliorer leur situation sociale. Cela augmente les risques d'isolement, de pauvreté économique et relationnelle, de marginalisation et d'exclusion. De plus, une faible mobilité limite l'accès à l'emploi, à l'éducation, aux biens et services de même qu'à la vie sociale.

- L'accessibilité à un moyen de transport communautaire est un élément incontournable pour favoriser l'équité en santé. Aussi, dans une vision de développement et de mobilité durables, mais également de création d'environnement sain et favorable à la santé, le projet de pont de L'Île-d'Orléans devrait éventuellement inclure la possibilité de développer, selon les besoins à venir dans les prochaines années, une option permettant d'intégrer une voie dédiée au transport collectif. Le cas échéant, l'initiateur devrait présenter dans son étude d'impact les raisons venant justifier sa décision.

Commentaires 2 : Le vieillissement de la population, la croissance démographique importante, mais également la croissance dans l'utilisation des transports collectifs, sont parmi les principaux faits saillants qui confirment le besoin de revoir le concept de mobilité durable du projet. D'ailleurs, plusieurs actions communautaires viennent justifier cette orientation de mobilité durable.

Actuellement, dans le cadre d'une étude sur les impacts à la santé (ÉIS), le service de transport en commun Plu Mobile, de pair avec la MRC et les municipalités de la Côte-de-Beaupré, est en train de revoir la desserte de transport en commun dans le secteur de L'Île-d'Orléans. De plus, l'Alliance Solidarité et le CIUSSS-CN prévoient un projet de développement des communautés sur les enjeux majeurs de transport, de sécurité alimentaire et d'exclusion, soulevés lors de consultations et de mobilisation citoyenne à L'Île-d'Orléans.

- Nous suggérons d'inclure ces deux groupes de travail dans les activités d'information et de consultation du public afin de prendre en considération les enjeux et les préoccupations de santé et de mobilité durable soulevés par les regroupements communautaires locaux. Ceci permettra à la communauté de profiter de cette opportunité d'un nouveau pont vers L'Île-d'Orléans et de réfléchir sur un transport collectif de façon globale et intégrée pour en favoriser l'utilisation et diminuer les barrières d'accès.

Références :

1. Picheral, H., Dictionnaire raisonné de géographie de la santé in GEOS, Atelier Géographie de la santé 2001: Montpellier: Université Montpellier 3 - Paul Valery. p. 307.
2. Dubois, J.-L., F.-R. Mahieu, and A. Poussard, La durabilité sociale comme composante du développement humain durable, in Centre d'Économie et d'Éthique pour l'Environnement et le Développement: Université de Versailles Saint-Quentin en Yvelines. p. 14.

Est-ce que votre ministère ou organisme a soulevé **d'autres** enjeux/préoccupations liés à la réalisation du projet et à votre champ de compétence? **Non**

Si tel est le cas, indiquez-les ci-dessous et justifiez votre réponse en expliquant en quoi cela constitue un enjeu. Expliquez le lien entre l'enjeu/préoccupation, la ou les composantes valorisées de l'environnement (biophysique ou humain) touché et l'activité du projet susceptible de toucher cette composante.

- NON
- Enjeu/préoccupation :
- Justification :

FORMULAIRE DE CONSULTATION SUR LES ENJEUX : AVIS D'EXPERTS
PROCÉDURE ACCÉLÉRÉE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

<ul style="list-style-type: none">• Enjeu/préoccupation 2 :• Justification :			
Signature			
Nom	Titre	Signature	Date
Gwendaline Kervran	Conseillère en santé environnementale		2021/04/28
André Dontigny	Coordonnateur en santé environnementale		2021/04/28
Clause(s) particulière(s) :			

FORMULAIRE DE CONSULTATION SUR LES ENJEUX : AVIS D'EXPERTS

PROCÉDURE ACCÉLÉRÉE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Présentation du projet		MARCHE À SUIVRE
Nom du projet	PROJET DE RECONSTRUCTION DU PONT DE L'ÎLE-D'ORLÉANS ENTRE QUÉBEC ET L'ÎLE-D'ORLÉANS	
Initiateur de projet	Ministère des Transports	
Numéro de dossier	3220-02-002	
Dépôt de l'étude d'impact	Cliquez ici pour entrer une date.	
<p>Présentation du projet : Le pont de l'île d'Orléans est l'unique lien routier entre l'île et la terre ferme, déterminant ainsi son importance fondamentale pour l'accessibilité et l'économie de la Municipalité régionale de Comté (MRC) de l'Île-d'Orléans. Compte tenu de son état actuel, qui présente plusieurs signes de l'âge avancé de la structure et des éléments de fondation, le pont ne répond plus aux objectifs de pérennité du MTQ. Aussi, le pont ne répond plus aux normes géométriques en vigueur. Cela rend difficile la gestion des entraves, l'entretien hivernal de la route et l'attrait et la sécurité de la traversée pour les usagers actifs (piétons et cyclistes).</p> <p>Offrant une réponse la plus adaptée aux objectifs du projet, tout en respectant les différentes contraintes reliées au site, le MTQ a identifié que la construction d'un pont à hauban est la solution à privilégier pour remplacer le pont actuel. Concernant ce dernier, puisque sa capacité sismique le rend vulnérable à plusieurs égards et que sa réhabilitation sismique impliquerait d'importants et coûteux travaux, sa conservation à long terme au-delà de la mise en service du nouveau pont est risquée. Le pont existant sera donc démantelé, une fois le nouveau pont construit.</p> <p>Le nouveau pont à haubans aura une longueur approximative de 2,1 km et sera situé à environ 120 mètres à l'ouest du pont actuel. Le nouveau tablier aura une largeur totale de 22,5 et comprendra une voie de circulation par direction et des accotements conformes aux normes du MTQ qui faciliteront la gestion de la circulation en cas d'intervention sur le pont, ainsi que des pistes polyvalentes de part et d'autre du pont. Le projet prévoit également, du côté nord, la reconstruction de l'échangeur entre l'autoroute Dufferin-Montmorency, le boulevard Sainte-Anne et le nouveau pont. Du côté sud, la construction d'une nouvelle route raccordant le nouveau pont à la route 368 (côte du Pont) est aussi nécessaire.</p>		

Présentation du répondant	
Ministère ou organisme	Ministère du Conseil exécutif .
Direction ou secteur	Secrétariat aux affaires autochtones
Avis conjoint	À remplir uniquement si l'avis provient de plus d'une direction ou d'un secteur.
Région	03 - Capitale-Nationale
Numéro de référence	Cliquez ici pour entrer du texte.

CONSULTATION SUR LES ENJEUX DU PROJET

La présente consultation vise à obtenir votre avis concernant les enjeux ou les préoccupations devant être considérés dans l'étude d'impact du projet précité. Elle est complémentaire à la consultation publique sur les enjeux menée par le Ministère par l'intermédiaire de son Registre des évaluations environnementales. L'avis de votre ministère ou de votre organisme doit respecter son ou ses champs de compétence. Les enjeux ou les préoccupations dont la pertinence le justifie seront transmis à l'initiateur de projet afin qu'il les prenne en compte dans son étude d'impact. Il est à noter que la Loi concernant l'accélération de certains projets d'infrastructure (LACPI) définit ainsi un enjeu : « [...] constitue toute préoccupation majeure pour le gouvernement, la communauté scientifique ou la population, y compris les communautés autochtones concernées, **dont l'analyse pourrait influencer la décision du gouvernement quant à l'autorisation d'un projet.** » L'enjeu est exprimé en fon-

FORMULAIRE DE CONSULTATION SUR LES ENJEUX : AVIS D'EXPERTS
PROCÉDURE ACCÉLÉRÉE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

Note importante : Pour toute question d'ordre technique, consultez l'*Aide-mémoire du Formulaire de consultation sur les enjeux : avis d'experts*. Pour toute question concernant la portée de votre avis ou les étapes de la procédure accélérée d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, référez-vous au *Guide à l'intention des ministères et organismes consultés – PAEEIE*.

1

Avis de consultation sur les enjeux

Est-ce que votre ministère ou organisme a soulevé un ou des enjeux/préoccupations liés à la réalisation du projet et qui relèvent de votre champ de compétence?	Non
Est-ce que certains de ces enjeux/préoccupations ont déjà été définis dans l'avis de projet? Si tel est le cas, veuillez les indiquer ci-dessous. Vous pouvez apporter un complément d'information si vous le jugez nécessaire.	
<ul style="list-style-type: none">• Aucun (Ou)• Enjeu/préoccupation 1 : Consultation de la nation huronne-wendate• Commentaire : Le ministère des Transports (MTQ) s'est acquitté de son obligation de consulter• Enjeu/préoccupation 2 : Participation de la nation huronne-wendate au projet• Commentaire : Le MTQ poursuit les échanges avec la nation huronne-wendate, et celle-ci est impliquée dans le volet archéologique du projet	
Est-ce que votre ministère ou organisme a soulevé d'autres enjeux/préoccupations liés à la réalisation du projet et à votre champ de compétence? Si tel est le cas, indiquez-les ci-dessous et justifiez votre réponse en expliquant en quoi cela constitue un enjeu. Expliquez le lien entre l'enjeu/préoccupation, la ou les composantes valorisées de l'environnement (biophysique ou humain) touchées et l'activité du projet susceptible de toucher cette composante.	
<ul style="list-style-type: none">• Enjeu/préoccupation 1 :• Justification :• Enjeu/préoccupation 2 :• Justification :	
Signature	

FORMULAIRE DE CONSULTATION SUR LES ENJEUX : AVIS D'EXPERTS
PROCÉDURE ACCÉLÉRÉE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

Nom	Titre	Signature	Date
Samuel Fiset	Conseiller aux relations avec les autochtones		2021/04/23
Cliquez ici pour entrer du texte.	Cliquez ici pour entrer du texte.		Cliquez ici pour entrer une date.
Clause(s) particulière(s) :			

FORMULAIRE DE CONSULTATION SUR LES ENJEUX : AVIS D'EXPERTS

PROCÉDURE ACCÉLÉRÉE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Présentation du projet		MARCHE À SUIVRE
Nom du projet	PROJET DE RECONSTRUCTION DU PONT DE L'ÎLE-D'ORLÉANS ENTRE QUÉBEC ET L'ÎLE-D'ORLÉANS	
Initiateur de projet	Ministère des Transports	
Numéro de dossier	3220-02-002	
Dépôt de l'étude d'impact	Cliquez ici pour entrer une date.	

Présentation du projet : Le pont de l'île d'Orléans est l'unique lien routier entre l'île et la terre ferme, déterminant ainsi son importance fondamentale pour l'accessibilité et l'économie de la Municipalité régionale de Comté (MRC) de l'Île-d'Orléans. Compte tenu de son état actuel, qui présente plusieurs signes de l'âge avancé de la structure et des éléments de fondation, le pont ne répond plus aux objectifs de pérennité du MTQ. Aussi, le pont ne répond plus aux normes géométriques en vigueur. Cela rend difficile la gestion des entraves, l'entretien hivernal de la route et l'attrait et la sécurité de la traversée pour les usagers actifs (piétons et cyclistes).

Offrant une réponse la plus adaptée aux objectifs du projet, tout en respectant les différentes contraintes reliées au site, le MTQ a identifié que la construction d'un pont à hauban est la solution à privilégier pour remplacer le pont actuel. Concernant ce dernier, puisque sa capacité sismique le rend vulnérable à plusieurs égards et que sa réhabilitation sismique impliquerait d'importants et coûteux travaux, sa conservation à long terme au-delà de la mise en service du nouveau pont est risquée. Le pont existant sera donc démantelé, une fois le nouveau pont construit.

Le nouveau pont à haubans aura une longueur approximative de 2,1 km et sera situé à environ 120 mètres à l'ouest du pont actuel. Le nouveau tablier aura une largeur totale de 22,5 et comprendra une voie de circulation par direction et des accotements conformes aux normes du MTQ qui faciliteront la gestion de la circulation en cas d'intervention sur le pont, ainsi que des pistes polyvalentes de part et d'autre du pont. Le projet prévoit également, du côté nord, la reconstruction de l'échangeur entre l'autoroute Dufferin-Montmorency, le boulevard Sainte-Anne et le nouveau pont. Du côté sud, la construction d'une nouvelle route raccordant le nouveau pont à la route 368 (côte du Pont) est aussi nécessaire.

Présentation du répondant	
Ministère ou organisme	Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.
Direction ou secteur	Direction régionale de l'analyse et de l'expertise
Avis conjoint	Secteur industriel, municipal et hydrique et naturel
Région	03 - Capitale-Nationale
Numéro de référence	3220-02-002

CONSULTATION SUR LES ENJEUX DU PROJET

La présente consultation vise à obtenir votre avis concernant les enjeux ou les préoccupations devant être considérés dans l'étude d'impact du projet précité. Elle est complémentaire à la consultation publique sur les enjeux menée par le Ministère par l'intermédiaire de son Registre des évaluations environnementales. L'avis de votre ministère ou de votre organisme doit respecter son ou ses champs de compétence. Les enjeux ou les préoccupations dont la pertinence le justifie seront transmis à l'initiateur de projet afin qu'il les prenne en compte dans son étude d'impact. Il est à noter que la Loi concernant l'accélération de certains projets d'infrastructure (LACPI) définit ainsi un enjeu : « [...] constitue toute préoccupation majeure pour le gouvernement, la communauté scientifique ou la population, y compris les communautés autochtones concernées, **dont l'analyse pourrait influencer la décision du gouvernement quant à l'autorisation d'un projet.** » L'enjeu est exprimé en fonction de ce que l'on peut perdre ou gagner.

FORMULAIRE DE CONSULTATION SUR LES ENJEUX : AVIS D'EXPERTS

PROCÉDURE ACCÉLÉRÉE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

Note importante : Pour toute question d'ordre technique, consultez l'*Aide-mémoire du Formulaire de consultation sur les enjeux : avis d'experts*. Pour toute question concernant la portée de votre avis ou les étapes de la procédure accélérée d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, référez-vous au *Guide à l'intention des ministères et organismes consultés – PAEEIE*.

1

Avis de consultation sur les enjeux

Est-ce que votre ministère ou organisme a soulevé un ou des enjeux/préoccupations liés à la réalisation du projet et qui relèvent de votre champ de compétence?	Oui
Est-ce que certains de ces enjeux/préoccupations ont déjà été définis dans l'avis de projet? Si tel est le cas, veuillez les indiquer ci-dessous. Vous pouvez apporter un complément d'information si vous le jugez nécessaire.	
ENJEU INDUSTRIEL <ul style="list-style-type: none">Enjeu/préoccupation 1 : Le contrôle des nuisances générées par les travaux de construction/déconstruction du pont et pouvant potentiellement affecter la santé et la qualité de vie des résidents et des usagers du territoire environnant.Commentaire : Il est ici principalement question de bruit, d'émission de poussières et autres contaminants atmosphériques et de vibrations.	
ENJEU MUNICIPAL <ul style="list-style-type: none">Enjeu/préoccupation 2 : Les impacts des eaux de ruissellement du pont et des abords du pont n'ont pas été mentionnés d'une façon claire et précise dans la directive.	
ENJEUX NATURELS ET HYDRIQUES <ul style="list-style-type: none">Enjeu/préoccupation 3 : Les composantes de l'environnement biologique (CVE), notamment la considération des milieux humides et hydriques telle que définit dans la Loi sur la qualité de l'environnement et ses règlements applicables.Commentaire : Les composantes valorisées de l'environnement (CVE) doivent être adressées en fonction des impacts du projet sur les milieux humides et hydriques tels que définit dans la LQE, soit le littoral, les rives, les plaines inondables et les milieux humides (marais, marécage, étang et tourbière). La section V.I de la LQE identifie notamment les dispositions qui visent à favoriser une gestion intégrée des milieux humides et hydriques dans une perspective de développement durable et en considération de la capacité de support de ces milieux. Entre autres, les impacts sur les fonctions écologiques de ces milieux doivent faire référence, non seulement à la faune aquatique et à ses habitats, mais également aux différentes fonctions énumérées au deuxième alinéa de l'article 13.1 de la <i>Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et favorisant une meilleure gouvernance de l'eau et des milieux associés</i>.	
Est-ce que votre ministère ou organisme a soulevé d'autres enjeux/préoccupations liés à la réalisation du projet et à votre champ de compétence? Si tel est le cas, indiquez-les ci-dessous et justifiez votre réponse en expliquant en quoi cela constitue un enjeu. Expliquez le lien entre l'enjeu/préoccupation, la ou les composantes valorisées de l'environnement (biophysique ou humain) touchées et l'activité du projet susceptible de toucher cette composante.	

FORMULAIRE DE CONSULTATION SUR LES ENJEUX : AVIS D'EXPERTS

PROCÉDURE ACCÉLÉRÉE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

ENJEU INDUSTRIEL

- Enjeu/préoccupation 1 : La gestion des matières résiduelles potentiellement valorisables issues des travaux de démolition du pont actuel.
- Justification : La démolition du pont existant générera, sur une courte période de temps, une importante quantité de matières résiduelles potentiellement valorisables. Il est question principalement des résidus de béton, mais aussi de granulats naturels et de résidus d'asphalte. En l'absence de projets concrets de valorisation à court ou moyen terme, une dégradation environnementale des milieux récepteurs de ces matières est appréhendée, notamment si ces matières devaient être abandonnées définitivement ou entreposées à trop long terme.

ENJEU MUNICIPAL

- Enjeu/préoccupation 2 : Il n'y a aucune mention de la pollution lumineuse du nouveau pont.
- Justification : Le pont sera beaucoup plus éclairé qu'actuellement étant donné la présence des deux pistes polyvalentes (vélos et piétons) de part et d'autre de la chaussée principale, et des plus récents standards de sécurité routière en matière de visibilité la nuit.

ENJEUX NATURELS ET HYDRIQUES

- Enjeu/préoccupation 3 : La caractérisation des milieux humides et hydriques, l'évaluation des pertes temporaires et permanentes et le programme de suivi.
- Justification : La construction du pont, le retrait partiel des approches du pont actuel pour en faire des belvédères d'observation, ainsi que les jetées temporaires qui seront en place durant plusieurs années auront des impacts sur les milieux humides et hydriques en causant des pertes permanentes des fonctions écologiques de ces milieux. L'évaluation des impacts doit reposer sur une bonne caractérisation de l'état de référence de ces milieux, conformément aux exigences de la LQE. L'étude d'impact devra comprendre une caractérisation écologique des milieux humides et hydriques. Les pertes permanentes des fonctions écologiques de ces milieux doivent faire l'objet d'une compensation adéquate en vertu du Règlement sur les compensations pour l'atteinte aux milieux humides et hydriques. Les pertes temporaires doivent faire l'objet d'une remise en état et d'un programme de suivi pour établir, s'il y a lieu, des travaux correctifs.

Signature

Nom	Titre	Signature	Date
Châtelaine Beaudry, ing. M.Sc.	Analyste		2021/04/21
André Caron, ing.	Analyste		2021/04/21
Simone Gariépy, biologiste M. Sc.	Analyste		2021/04/21
Mathieu Marchand, Chimiste	Directeur régional		2021/04/23

Clause(s) particulière(s) :

**FORMULAIRE DE CONSULTATION SUR LES ENJEUX : AVIS D'EXPERTS
PROCÉDURE ACCÉLÉRÉE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT**

--

FORMULAIRE DE CONSULTATION SUR LES ENJEUX : AVIS D'EXPERTS

PROCÉDURE ACCÉLÉRÉE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Présentation du projet		MARCHE À SUIVRE
Nom du projet	PROJET DE RECONSTRUCTION DU PONT DE L'ÎLE-D'ORLÉANS ENTRE QUÉBEC ET L'ÎLE-D'ORLÉANS	
Initiateur de projet	Ministère des Transports	
Numéro de dossier	3220-02-002	
Dépôt de l'étude d'impact	Cliquez ici pour entrer une date.	

Présentation du projet : Le pont de l'île d'Orléans est l'unique lien routier entre l'île et la terre ferme, déterminant ainsi son importance fondamentale pour l'accessibilité et l'économie de la Municipalité régionale de Comté (MRC) de l'Île-d'Orléans. Compte tenu de son état actuel, qui présente plusieurs signes de l'âge avancé de la structure et des éléments de fondation, le pont ne répond plus aux objectifs de pérennité du MTQ. Aussi, le pont ne répond plus aux normes géométriques en vigueur. Cela rend difficile la gestion des entraves, l'entretien hivernal de la route et l'attrait et la sécurité de la traversée pour les usagers actifs (piétons et cyclistes).

Offrant une réponse la plus adaptée aux objectifs du projet, tout en respectant les différentes contraintes reliées au site, le MTQ a identifié que la construction d'un pont à hauban est la solution à privilégier pour remplacer le pont actuel. Concernant ce dernier, puisque sa capacité sismique le rend vulnérable à plusieurs égards et que sa réhabilitation sismique impliquerait d'importants et coûteux travaux, sa conservation à long terme au-delà de la mise en service du nouveau pont est risquée. Le pont existant sera donc démantelé, une fois le nouveau pont construit.

Le nouveau pont à haubans aura une longueur approximative de 2,1 km et sera situé à environ 120 mètres à l'ouest du pont actuel. Le nouveau tablier aura une largeur totale de 22,5 et comprendra une voie de circulation par direction et des accotements conformes aux normes du MTQ qui faciliteront la gestion de la circulation en cas d'intervention sur le pont, ainsi que des pistes polyvalentes de part et d'autre du pont. Le projet prévoit également, du côté nord, la reconstruction de l'échangeur entre l'autoroute Dufferin-Montmorency, le boulevard Sainte-Anne et le nouveau pont. Du côté sud, la construction d'une nouvelle route raccordant le nouveau pont à la route 368 (côte du Pont) est aussi nécessaire.

Présentation du répondant	
Ministère ou organisme	Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.
Direction ou secteur	Direction de l'expertise en réduction des émissions de gaz à effet de serre.
Avis conjoint	À remplir uniquement si l'avis provient de plus d'une direction ou d'un secteur.
Région	03 - Capitale-Nationale
Numéro de référence	Cliquez ici pour entrer du texte.

CONSULTATION SUR LES ENJEUX DU PROJET

La présente consultation vise à obtenir votre avis concernant les enjeux ou les préoccupations devant être considérés dans l'étude d'impact du projet précité. Elle est complémentaire à la consultation publique sur les enjeux menée par le Ministère par l'intermédiaire de son Registre des évaluations environnementales. L'avis de votre ministère ou de votre organisme doit respecter son ou ses champs de compétence. Les enjeux ou les préoccupations dont la pertinence le justifie seront transmis à l'initiateur de projet afin qu'il les prenne en compte dans son étude d'impact. Il est à noter que la Loi concernant l'accélération de certains projets d'infrastructure (LACPI) définit ainsi un enjeu : « [...] constitue toute préoccupation majeure pour le gouvernement, la communauté scientifique ou la population, y compris les communautés autochtones concernées, **dont l'analyse pourrait influencer la décision du gouvernement quant à l'autorisation d'un projet.** » L'enjeu est exprimé en fon-

FORMULAIRE DE CONSULTATION SUR LES ENJEUX : AVIS D'EXPERTS

PROCÉDURE ACCÉLÉRÉE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

Note importante : Pour toute question d'ordre technique, consultez l'*Aide-mémoire du Formulaire de consultation sur les enjeux : avis d'experts*. Pour toute question concernant la portée de votre avis ou les étapes de la procédure accélérée d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, référez-vous au *Guide à l'intention des ministères et organismes consultés – PAEEIE*.

1

Avis de consultation sur les enjeux

Est-ce que votre ministère ou organisme a soulevé un ou des enjeux/préoccupations liés à la réalisation du projet et qui relèvent de votre champ de compétence?	Oui
Est-ce que certains de ces enjeux/préoccupations ont déjà été définis dans l'avis de projet? Si tel est le cas, veuillez les indiquer ci-dessous. Vous pouvez apporter un complément d'information si vous le jugez nécessaire.	
<ul style="list-style-type: none">• Enjeu/préoccupation 1 : Maintien de la qualité de vie des résidents et des usagers du territoire environnant - GES• Commentaire : <p>À l'Annexe IV de l'avis de projet, l'initiateur a considéré les GES sous l'enjeu « maintien de la qualité de vie des résidents et des usagers du territoire environnant ». De plus, l'initiateur a identifié la composante valorisée de l'environnement associée comme étant la « qualité de vie des résidents et des usagers du territoire environnant » et les GES ont été intégrés comme une composante de la qualité de l'air.</p> <p>Les GES constituent plutôt un polluant qui contribue à modifier le climat. Ainsi, il est recommandé que l'initiateur indique que la composante valorisée de l'environnement associée aux GES soit plutôt définie comme le climat en tant que tel. Dans ce contexte, l'enjeu associé pourrait être « l'atténuation des changements climatiques et de leurs conséquences à l'échelle locale et globale sur la qualité du milieu de vie ». L'enjeu serait ainsi analysé sous l'angle du climat.</p> <p>Entrez du contenu à répéter, par exemple, d'autres contrôles de contenu. Vous pouvez également insérer ce contrôle autour de lignes d'un tableau pour répéter des parties de ce dernier.</p>	

Est-ce que votre ministère ou organisme a soulevé **d'autres** enjeux/préoccupations liés à la réalisation du projet et à votre champ de compétence? Si tel est le cas, indiquez-les ci-dessous et justifiez votre réponse en expliquant en quoi cela constitue un enjeu. Expliquez le lien entre l'enjeu/préoccupation, la ou les composantes valorisées de l'environnement (biophysique ou humain) touchées et l'activité du projet susceptible de toucher cette composante.

FORMULAIRE DE CONSULTATION SUR LES ENJEUX : AVIS D'EXPERTS

PROCÉDURE ACCÉLÉRÉE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

- Enjeu/préoccupation 1 : Exigences en matière de quantification des émissions de GES

- Justification :

À noter que l'initiateur a déjà reçu, de la part de la Direction générale des évaluations environnementales et stratégiques (DGÉES) le document « Les changements climatiques et l'évaluation environnementale – Guide à l'intention de l'initiateur de projet » (<https://www.environnement.gouv.qc.ca/evaluations/directive-etude-impact/guide-intention-initiateur-projet.pdf>). Ce guide fournit les principes de base pour la prise en compte des changements climatiques dans l'élaboration d'un projet et dans les demandes d'autorisation gouvernementale. Le Tableau 2.1 de l'Annexe 2 du document résume les sources d'émissions les plus communes pour les projets d'infrastructures routières. À ces sources potentielles, pour le présent projet, l'initiateur doit ajouter les émissions provenant du carbone noir. Il doit se référer à la section 3.24 du Guide de quantification des émissions de gaz à effet de serre (<http://www.environnement.gouv.qc.ca/changements/ges/guide-quantification/index.htm>). Ce guide est la référence en matière de méthodologies de calcul des émissions de GES recommandées par le MELCC pour la quantification des différentes sources d'émissions à considérer. Par ailleurs, il est de la responsabilité de l'initiateur d'identifier les sources d'émissions qui n'auraient pas été identifiées et de présenter les calculs afférents.

- Enjeu/préoccupation 2 : Plan des mesures d'atténuation des émissions de GES

- Justification :

Atténuer les émissions de GES est une action incontournable pour le développement d'un projet durable et fait partie de la démarche de quantification. Les mesures visant à réduire les émissions de GES peuvent être physiques, organisationnelles ou comportementales. L'initiateur de projet peut consulter la section 4 du [Guide de quantification des émissions de gaz à effet de serre](#) pour plus d'information sur les types et exemples de mesures de réduction des émissions de GES.

Le plan de réduction des émissions de GES présenté par l'initiateur doit décrire comment les possibilités de réduction des émissions de GES sont incorporées dans la conception ou dans les opérations subséquentes du projet, et il peut inclure aussi des mesures applicables aux puits de carbone associés ou affectés par le projet. Ces réductions doivent être quantifiées. La quantification du potentiel de réduction d'une mesure se calcule par la différence entre les émissions de GES du scénario de référence et les émissions de GES du projet avec la mesure. Le scénario de référence est défini comme le scénario le plus susceptible de se réaliser en l'absence de mesures de réduction. En règle générale, le scénario de référence représente ordinairement le cours normal des affaires.

La Direction de l'expertise en réduction des émissions de gaz à effet de serre (DER) considère nécessaire que l'initiateur présente les mesures d'atténuation des émissions de GES envisagées pour son projet. Voici certains exemples de mesures permettant la réduction des émissions de GES qui pourraient être présentées dans l'étude d'impact tirée de cas réels (voir le tableau 1).

De plus, dans les dernières années, le MTQ présente des mesures volontaires pour compenser les émissions de GES de ses projets. C'est notamment le cas de l'échangeur Turcot (<https://www.turcot.transports.gouv.qc.ca/fr/travaux/travaux-en-cours/Pages/default.aspx>) et du projet du tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine ([Tunnel-Adaptation aux changements climatiques - mai 2019 - Final.pdf \(gouv.qc.ca\)](#)). Dans le cadre du présent projet, le promoteur devra présenter ses mesures de compensation envisagées ainsi que les orientations et politiques à ce sujet, considérant que le MTQ veut soumettre ce dernier à sa directive interne visant la carboneutralité des émissions de la phase de construction.

Tableau 1 : Exemples de mesures permettant la réduction des émissions de GES (non limitatifs)

Phase de construction :
• Utiliser des matériaux provenant de sites plus près;
• Branchement au réseau électrique principal pour le fonctionnement des équipements à combustion, si possible;

FORMULAIRE DE CONSULTATION SUR LES ENJEUX : AVIS D'EXPERTS

PROCÉDURE ACCÉLÉRÉE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

Enjeux et mesures proposées																							
<ul style="list-style-type: none"> • Optimiser la logistique du transport de marchandises et des personnes par l'intermodalité (train-bateau-camion); • Réduire les retours à vide dans le camionnage; • Utiliser des moyens de transport émettant moins de GES; • Mesures de compensation des émissions de GES résiduelles; • Etc. <p>Phase d'exploitation :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Utiliser des moyens de transport émettant moins de GES (autobus, notamment); • Utiliser des équipements plus performants; • Politique d'achat responsable; • Etc. 	<ul style="list-style-type: none"> • Enjeu/préoccupation 3 : Plan de surveillance des émissions de GES • Justification : <p>Pour le plan de surveillance des émissions de GES, l'initiateur peut également se référer à la section 4.4 du Guide de quantification des émissions de gaz à effet de serre, reprise ici :</p> <p>Le plan de surveillance permet de quantifier les émissions de GES engendrées par le projet et de suivre leur évolution à travers le temps. Il vise surtout à faciliter le travail d'un initiateur dans la mise en place de bonnes pratiques en matière de quantification des émissions de GES. Typiquement, un plan de surveillance inclut notamment le type de données à recueillir (ex. : la consommation de carburant, le processus et les méthodes pour recueillir ces données, la fréquence, etc.). Il vise à faciliter la quantification des émissions de GES et peut évoluer sur la durée de vie du projet et doit être présenté dans le cadre de l'évaluation du projet.</p> <p>La norme ISO 14064 et le document « Mitigation Goal Standard du GHG Protocol » (World Resources Institute, 2018) peuvent être utilisés à titre de références. Étant donné le grand nombre de cas de figure possibles, chaque cas étant unique, un exemple de plan de surveillance et de suivi des émissions de GES est présenté ci-après.</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th>Catégorie</th><th>Types de données</th><th>Unités</th><th>Source des données</th><th>Fréquence</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="4">Équipements motorisés</td><td>Consommation de carburant de chacun des véhicules</td><td>Litres</td><td>Factures</td><td>Mensuelle/annuelle</td></tr> <tr> <td>Kilométrage de chacun des véhicules</td><td>Kilomètres</td><td>Odomètres</td><td>Mensuelle/annuelle</td></tr> <tr> <td>Heures d'utilisation des véhicules hors route</td><td>heures</td><td>Registre des opérations</td><td>Mensuelle/annuelle</td></tr> <tr> <td>Acquisition de nouveaux véhicules</td><td>Litres/100 kilomètres</td><td>Factures</td><td>Annuelle</td></tr> </tbody> </table>	Catégorie	Types de données	Unités	Source des données	Fréquence	Équipements motorisés	Consommation de carburant de chacun des véhicules	Litres	Factures	Mensuelle/annuelle	Kilométrage de chacun des véhicules	Kilomètres	Odomètres	Mensuelle/annuelle	Heures d'utilisation des véhicules hors route	heures	Registre des opérations	Mensuelle/annuelle	Acquisition de nouveaux véhicules	Litres/100 kilomètres	Factures	Annuelle
Catégorie	Types de données	Unités	Source des données	Fréquence																			
Équipements motorisés	Consommation de carburant de chacun des véhicules	Litres	Factures	Mensuelle/annuelle																			
	Kilométrage de chacun des véhicules	Kilomètres	Odomètres	Mensuelle/annuelle																			
	Heures d'utilisation des véhicules hors route	heures	Registre des opérations	Mensuelle/annuelle																			
	Acquisition de nouveaux véhicules	Litres/100 kilomètres	Factures	Annuelle																			

FORMULAIRE DE CONSULTATION SUR LES ENJEUX : AVIS D'EXPERTS

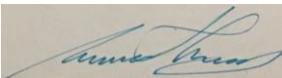
PROCÉDURE ACCÉLÉRÉE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

Conclusion

Pour synthétiser le présent avis de la DER l'initiateur devra :

- Reformuler son analyse des enjeux pour la question des GES sous l'angle du climat plutôt que sous celui de la qualité de l'air;
- Ajouter les émissions liées au carbone noir à la liste des sources d'émissions de GES potentielles liées au projet lors de la réalisation de l'exercice de quantification qu'il effectuera dans l'étude d'impact sur l'environnement du projet;
- Fournir un plan des mesures d'atténuation de réduction des émissions de GES en respect des exigences du Guide de quantification des émissions de gaz à effet de serre du MELCC;
- Fournir un plan de surveillance des émissions de GES en respect des exigences du Guide de quantification des émissions de gaz à effet de serre du MELCC.

Signature

Nom	Titre	Signature	Date
Benoît Lacroix	Ingénieur et physicien		2021/04/21
Annie Roy	Ingénierie et coordonnatrice		Cliquez ici pour entrer une date.
Carl Dufour	Directeur de la Direction de l'expertise en réduction des émissions de gaz à effet de serre		2021/04/23

Clause(s) particulière(s) :

Conformément au champ d'expertise de la Direction de l'expertise en réduction des émissions de gaz à effet de serre (DER), les commentaires portent uniquement sur le volet des émissions de GES du projet et celle-ci souhaite être consultée pour la suite du dossier.

FORMULAIRE DE CONSULTATION SUR LES ENJEUX : AVIS D'EXPERTS

PROCÉDURE ACCÉLÉRÉE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Présentation du projet		MARCHE À SUIVRE
Nom du projet	PROJET DE RECONSTRUCTION DU PONT DE L'ÎLE-D'ORLÉANS ENTRE QUÉBEC ET L'ÎLE-D'ORLÉANS	
Initiateur de projet	Ministère des Transports	
Numéro de dossier	3220-02-002	
Dépôt de l'étude d'impact	Cliquez ici pour entrer une date.	

Présentation du projet : Le pont de l'île d'Orléans est l'unique lien routier entre l'île et la terre ferme, déterminant ainsi son importance fondamentale pour l'accessibilité et l'économie de la Municipalité régionale de Comté (MRC) de l'Île-d'Orléans. Compte tenu de son état actuel, qui présente plusieurs signes de l'âge avancé de la structure et des éléments de fondation, le pont ne répond plus aux objectifs de pérennité du MTQ. Aussi, le pont ne répond plus aux normes géométriques en vigueur. Cela rend difficile la gestion des entraves, l'entretien hivernal de la route et l'attrait et la sécurité de la traversée pour les usagers actifs (piétons et cyclistes).

Offrant une réponse la plus adaptée aux objectifs du projet, tout en respectant les différentes contraintes reliées au site, le MTQ a identifié que la construction d'un pont à hauban est la solution à privilégier pour remplacer le pont actuel. Concernant ce dernier, puisque sa capacité sismique le rend vulnérable à plusieurs égards et que sa réhabilitation sismique impliquerait d'importants et coûteux travaux, sa conservation à long terme au-delà de la mise en service du nouveau pont est risquée. Le pont existant sera donc démantelé, une fois le nouveau pont construit.

Le nouveau pont à haubans aura une longueur approximative de 2,1 km et sera situé à environ 120 mètres à l'ouest du pont actuel. Le nouveau tablier aura une largeur totale de 22,5 et comprendra une voie de circulation par direction et des accotements conformes aux normes du MTQ qui faciliteront la gestion de la circulation en cas d'intervention sur le pont, ainsi que des pistes polyvalentes de part et d'autre du pont. Le projet prévoit également, du côté nord, la reconstruction de l'échangeur entre l'autoroute Dufferin-Montmorency, le boulevard Sainte-Anne et le nouveau pont. Du côté sud, la construction d'une nouvelle route raccordant le nouveau pont à la route 368 (côte du Pont) est aussi nécessaire.

Présentation du répondant	
Ministère ou organisme	Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.
Direction ou secteur	Direction de la prospection climatique et de l'adaptation (volet Adaptation)
Avis conjoint	À remplir uniquement si l'avis provient de plus d'une direction ou d'un secteur.
Région	Vous devez choisir une région administrative
Numéro de référence	Cliquez ici pour entrer du texte.

Oui

CONSULTATION SUR LES ENJEUX DU PROJET

La présente consultation vise à obtenir votre avis concernant les enjeux ou les préoccupations devant être considérés dans l'étude d'impact du projet précité. Elle est complémentaire à la consultation publique sur les enjeux menée par le Ministère par l'intermédiaire de son Registre des évaluations environnementales. L'avis de votre ministère ou de votre organisme doit respecter son ou ses champs de compétence. Les enjeux ou les préoccupations dont la pertinence le justifie seront transmis à l'initiateur de projet afin qu'il les prenne en compte dans son étude d'impact. Il est à noter que la Loi concernant l'accélération de certains projets d'infrastructure (LACPI) définit ainsi un enjeu : « [...] constitue toute préoccupation majeure pour le gouvernement, la communauté scientifique ou la population, y compris les communautés autochtones concernées, **dont l'analyse pourrait influencer la décision du gouvernement quant à l'autorisation d'un projet.** » L'enjeu est exprimé en fon-

FORMULAIRE DE CONSULTATION SUR LES ENJEUX : AVIS D'EXPERTS

PROCÉDURE ACCÉLÉRÉE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

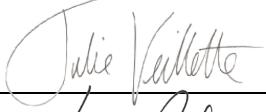
Note importante : Pour toute question d'ordre technique, consultez l'*Aide-mémoire du Formulaire de consultation sur les enjeux : avis d'experts*. Pour toute question concernant la portée de votre avis ou les étapes de la procédure accélérée d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, référez-vous au *Guide à l'intention des ministères et organismes consultés – PAEEIE*.

1

Avis de consultation sur les enjeux

Est-ce que votre ministère ou organisme a soulevé un ou des enjeux/préoccupations liés à la réalisation du projet et qui relèvent de votre champ de compétence?	Oui
Est-ce que certains de ces enjeux/préoccupations ont déjà été définis dans l'avis de projet? Si tel est le cas, veuillez les indiquer ci-dessous. Vous pouvez apporter un complément d'information si vous le jugez nécessaire.	
<ul style="list-style-type: none">• Aucun (Ou)<ul style="list-style-type: none">• Enjeu/préoccupation 1 : • Commentaire :• Enjeu/préoccupation 2 : • Commentaire :	
Est-ce que votre ministère ou organisme a soulevé d'autres enjeux/préoccupations liés à la réalisation du projet et à votre champ de compétence? Si tel est le cas, indiquez-les ci-dessous et justifiez votre réponse en expliquant en quoi cela constitue un enjeu. Expliquez le lien entre l'enjeu/préoccupation, la ou les composantes valorisées de l'environnement (biophysique ou humain) touchées et l'activité du projet susceptible de toucher cette composante.	
<ul style="list-style-type: none">• Enjeu/préoccupation 1 : Pérennité de l'infrastructure dans un contexte de changements climatiques• Justification : Le projet et ses composantes doivent être localisés, conçus et opérés en tenant compte des risques engendrés par les effets actuels et anticipés des changements climatiques, afin d'assurer sa pérennité pour sa durée de vie. La directive pour la réalisation d'une étude d'impact que vous avez reçue indique bien qu'il est essentiel de tenir compte des changements climatiques dans la conception et l'évaluation des impacts de votre projet. Pour ce faire, nous vous invitons à vous référer à <i>Les changements climatiques et l'évaluation environnementale : Guide à l'intention de l'initiateur de projet</i> du MELCC (2021).	

FORMULAIRE DE CONSULTATION SUR LES ENJEUX : AVIS D'EXPERTS
PROCÉDURE ACCÉLÉRÉE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

<ul style="list-style-type: none">• Enjeu/préoccupation 2 :• Justification :			
Signature			
Nom	Titre	Signature	Date
Catherine Gauthier	Directrice		2021/04/26
Julie Veillette	Coordonnatrice des avis d'experts en adaptation		2021/04/23
Kathy Rouleau	Conseillère en adaptation aux changements climatiques		2021/04/22
Clause(s) particulière(s) :			

FORMULAIRE DE CONSULTATION SUR LES ENJEUX : AVIS D'EXPERTS

PROCÉDURE ACCÉLÉRÉE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Présentation du projet		MARCHE À SUIVRE
Nom du projet	PROJET DE RECONSTRUCTION DU PONT DE L'ÎLE-D'ORLÉANS ENTRE QUÉBEC ET L'ÎLE-D'ORLÉANS	
Initiateur de projet	Ministère des Transports	
Numéro de dossier	3220-02-002	
Dépôt de l'étude d'impact	Cliquez ici pour entrer une date.	
<p>Présentation du projet : Le pont de l'île d'Orléans est l'unique lien routier entre l'île et la terre ferme, déterminant ainsi son importance fondamentale pour l'accessibilité et l'économie de la Municipalité régionale de Comté (MRC) de l'Île-d'Orléans. Compte tenu de son état actuel, qui présente plusieurs signes de l'âge avancé de la structure et des éléments de fondation, le pont ne répond plus aux objectifs de pérennité du MTQ. Aussi, le pont ne répond plus aux normes géométriques en vigueur. Cela rend difficile la gestion des entraves, l'entretien hivernal de la route et l'attrait et la sécurité de la traversée pour les usagers actifs (piétons et cyclistes).</p> <p>Offrant une réponse la plus adaptée aux objectifs du projet, tout en respectant les différentes contraintes reliées au site, le MTQ a identifié que la construction d'un pont à hauban est la solution à privilégier pour remplacer le pont actuel. Concernant ce dernier, puisque sa capacité sismique le rend vulnérable à plusieurs égards et que sa réhabilitation sismique impliquerait d'importants et coûteux travaux, sa conservation à long terme au-delà de la mise en service du nouveau pont est risquée. Le pont existant sera donc démantelé, une fois le nouveau pont construit.</p> <p>Le nouveau pont à haubans aura une longueur approximative de 2,1 km et sera situé à environ 120 mètres à l'ouest du pont actuel. Le nouveau tablier aura une largeur totale de 22,5 et comprendra une voie de circulation par direction et des accotements conformes aux normes du MTQ qui faciliteront la gestion de la circulation en cas d'intervention sur le pont, ainsi que des pistes polyvalentes de part et d'autre du pont. Le projet prévoit également, du côté nord, la reconstruction de l'échangeur entre l'autoroute Dufferin-Montmorency, le boulevard Sainte-Anne et le nouveau pont. Du côté sud, la construction d'une nouvelle route raccordant le nouveau pont à la route 368 (côte du Pont) est aussi nécessaire.</p>		

Présentation du répondant	
Ministère ou organisme	Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.
Direction ou secteur	DAQA, Direction adjoint qualité de l'atmosphère
Avis conjoint	À remplir uniquement si l'avis provient de plus d'une direction ou d'un secteur.
Région	03 - Capitale-Nationale
Numéro de référence	DAQA-2289

CONSULTATION SUR LES ENJEUX DU PROJET

La présente consultation vise à obtenir votre avis concernant les enjeux ou les préoccupations devant être considérés dans l'étude d'impact du projet précité. Elle est complémentaire à la consultation publique sur les enjeux menée par le Ministère par l'intermédiaire de son Registre des évaluations environnementales. L'avis de votre ministère ou de votre organisme doit respecter son ou ses champs de compétence. Les enjeux ou les préoccupations dont la pertinence le justifie seront transmis à l'initiateur de projet afin qu'il les prenne en compte dans son étude d'impact. Il est à noter que la Loi concernant l'accélération de certains projets d'infrastructure (LACPI) définit ainsi un enjeu : « [...] constitue toute préoccupation majeure pour le gouvernement, la communauté scientifique ou la population, y compris les communautés autochtones concernées, **dont l'analyse pourrait influencer la décision du gouvernement quant à l'autorisation d'un projet.** » L'enjeu est exprimé en fon-

FORMULAIRE DE CONSULTATION SUR LES ENJEUX : AVIS D'EXPERTS
PROCÉDURE ACCÉLÉRÉE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

Note importante : Pour toute question d'ordre technique, consultez l'*Aide-mémoire du Formulaire de consultation sur les enjeux : avis d'experts*. Pour toute question concernant la portée de votre avis ou les étapes de la procédure accélérée d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, référez-vous au *Guide à l'intention des ministères et organismes consultés – PAEEIE*.

1

Avis de consultation sur les enjeux

Est-ce que votre ministère ou organisme a soulevé un ou des enjeux/préoccupations liés à la réalisation du projet et qui relèvent de votre champ de compétence?	Oui
Est-ce que certains de ces enjeux/préoccupations ont déjà été définis dans l'avis de projet? Si tel est le cas, veuillez les indiquer ci-dessous. Vous pouvez apporter un complément d'information si vous le jugez nécessaire.	
<ul style="list-style-type: none">• Aucun (Ou)• Enjeu/préoccupation 1 : Climat sonore en milieu humain• Commentaire : L'avis de projet mentionne l'enjeu du climat sonore en phases de construction et de démantèlement. Par contre, il ne fait pas mention du climat sonore en phase d'exploitation, ceci ne nous semble pas un enjeu puisque qu'aucune augmentation de la circulation n'est prévue en phase d'exploitation.• Enjeu/préoccupation 2 :• Commentaire :	
Est-ce que votre ministère ou organisme a soulevé d'autres enjeux/préoccupations liés à la réalisation du projet et à votre champ de compétence? Si tel est le cas, indiquez-les ci-dessous et justifiez votre réponse en expliquant en quoi cela constitue un enjeu. Expliquez le lien entre l'enjeu/préoccupation, la ou les composantes valorisées de l'environnement (biophysique ou humain) touchées et l'activité du projet susceptible de toucher cette composante.	
<ul style="list-style-type: none">• Enjeu/préoccupation 1 :• Justification :• Enjeu/préoccupation 2 :• Justification :	

FORMULAIRE DE CONSULTATION SUR LES ENJEUX : AVIS D'EXPERTS
PROCÉDURE ACCÉLÉRÉE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

Signature			
Nom	Titre	Signature	Date
Michel Ducharme	Ingénieur		2021/04/15
Nancy Turcotte	Directrice adjointe par intérim		2021/04/26
Clause(s) particulière(s) :			

FORMULAIRE DE CONSULTATION SUR LES ENJEUX : AVIS D'EXPERTS

PROCÉDURE ACCÉLÉRÉE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Présentation du projet		MARCHE À SUIVRE
Nom du projet	PROJET DE RECONSTRUCTION DU PONT DE L'ÎLE-D'ORLÉANS ENTRE QUÉBEC ET L'ÎLE-D'ORLÉANS	
Initiateur de projet	Ministère des Transports	
Numéro de dossier	3220-02-002	
Dépôt de l'étude d'impact	Cliquez ici pour entrer une date.	

Présentation du projet : Le pont de l'île d'Orléans est l'unique lien routier entre l'île et la terre ferme, déterminant ainsi son importance fondamentale pour l'accessibilité et l'économie de la Municipalité régionale de Comté (MRC) de l'Île-d'Orléans. Compte tenu de son état actuel, qui présente plusieurs signes de l'âge avancé de la structure et des éléments de fondation, le pont ne répond plus aux objectifs de pérennité du MTQ. Aussi, le pont ne répond plus aux normes géométriques en vigueur. Cela rend difficile la gestion des entraves, l'entretien hivernal de la route et l'attrait et la sécurité de la traversée pour les usagers actifs (piétons et cyclistes).

Offrant une réponse la plus adaptée aux objectifs du projet, tout en respectant les différentes contraintes reliées au site, le MTQ a identifié que la construction d'un pont à hauban est la solution à privilégier pour remplacer le pont actuel. Concernant ce dernier, puisque sa capacité sismique le rend vulnérable à plusieurs égards et que sa réhabilitation sismique impliquerait d'importants et coûteux travaux, sa conservation à long terme au-delà de la mise en service du nouveau pont est risquée. Le pont existant sera donc démantelé, une fois le nouveau pont construit.

Le nouveau pont à haubans aura une longueur approximative de 2,1 km et sera situé à environ 120 mètres à l'ouest du pont actuel. Le nouveau tablier aura une largeur totale de 22,5 et comprendra une voie de circulation par direction et des accotements conformes aux normes du MTQ qui faciliteront la gestion de la circulation en cas d'intervention sur le pont, ainsi que des pistes polyvalentes de part et d'autre du pont. Le projet prévoit également, du côté nord, la reconstruction de l'échangeur entre l'autoroute Dufferin-Montmorency, le boulevard Sainte-Anne et le nouveau pont. Du côté sud, la construction d'une nouvelle route raccordant le nouveau pont à la route 368 (côte du Pont) est aussi nécessaire.

Présentation du répondant	
Ministère ou organisme	Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.
Direction ou secteur	Direction de la protection des espèces et des milieux naturels (DPEMN)
Avis conjoint	À remplir uniquement si l'avis provient de plus d'une direction ou d'un secteur.
Région	03 - Capitale-Nationale
Numéro de référence	BDEI : 659

CONSULTATION SUR LES ENJEUX DU PROJET

La présente consultation vise à obtenir votre avis concernant les enjeux ou les préoccupations devant être considérés dans l'étude d'impact du projet précité. Elle est complémentaire à la consultation publique sur les enjeux menée par le Ministère par l'intermédiaire de son Registre des évaluations environnementales. L'avis de votre ministère ou de votre organisme doit respecter son ou ses champs de compétence. Les enjeux ou les préoccupations dont la pertinence le justifie seront transmis à l'initiateur de projet afin qu'il les prenne en compte dans son étude d'impact. Il est à noter que la Loi concernant l'accélération de certains projets d'infrastructure (LACPI) définit ainsi un enjeu : « [...] constitue toute préoccupation majeure pour le gouvernement, la communauté scientifique ou la population, y compris les communautés autochtones concernées, **dont l'analyse pourrait influencer la décision du gouvernement quant à l'autorisation d'un projet.** » L'enjeu est exprimé en fonction de ce que l'on peut perdre ou gagner.

FORMULAIRE DE CONSULTATION SUR LES ENJEUX : AVIS D'EXPERTS

PROCÉDURE ACCÉLÉRÉE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

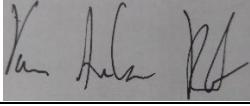
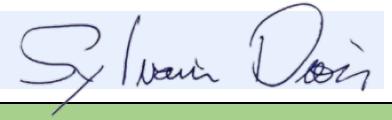
Note importante : Pour toute question d'ordre technique, consultez l'*Aide-mémoire du Formulaire de consultation sur les enjeux : avis d'experts*. Pour toute question concernant la portée de votre avis ou les étapes de la procédure accélérée d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, référez-vous au *Guide à l'intention des ministères et organismes consultés – PAEEIE*.

1

Avis de consultation sur les enjeux

Est-ce que votre ministère ou organisme a soulevé un ou des enjeux/préoccupations liés à la réalisation du projet et qui relèvent de votre champ de compétence?	Oui
Est-ce que certains de ces enjeux/préoccupations ont déjà été définis dans l'avis de projet? Si tel est le cas, veuillez les indiquer ci-dessous. Vous pouvez apporter un complément d'information si vous le jugez nécessaire.	
<ul style="list-style-type: none">• Aucun (Ou)• Enjeu/préoccupation 1 : Espèces floristiques menacées, vulnérables ou susceptibles d'être désignées menacées ou vulnérables• Commentaire : l'initiateur du projet souligne dans le tableau présenté à l'Annexe IV que des impacts sont prévisibles sur les espèces à statut particulier. La Direction de la protection des espèces et des milieux naturels (DPEMN) souhaite préciser que les marais intertidiaux situés dans la zone des travaux sont des habitats d'intérêt et sont susceptibles d'abriter des espèces floristiques menacées et vulnérables notamment la cicutaire de Victorin et l'ériocaulon de Parker. De plus, une très belle occurrence d'éléocharide des estuaires, une espèce floristique susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable, est située à proximité du pont actuel. En plus des impacts lors des travaux de construction du nouveau pont et de démantèlement du pont existant, ces espèces peuvent être affectées par des modifications à la dynamique sédimentaire. Une attention particulière doit être portée sur ces espèces et des mesures doivent être prises pour limiter les impacts. Une attention particulière doit être portée sur ces espèces.• Enjeu/préoccupation 2 : colonisation par des espèces exotiques envahissantes• Commentaire : l'envahissement, par le roseau commun, des milieux humides qui seront créés ou perturbés représente le principal risque lié aux espèces exotiques envahissantes dans le cadre de ce projet.	
Est-ce que votre ministère ou organisme a soulevé d'autres enjeux/préoccupations liés à la réalisation du projet et à votre champ de compétence? Si tel est le cas, indiquez-les ci-dessous et justifiez votre réponse en expliquant en quoi cela constitue un enjeu. Expliquez le lien entre l'enjeu/préoccupation, la ou les composantes valorisées de l'environnement (biophysique ou humain) touché et l'activité du projet susceptible de toucher cette composante.	
<ul style="list-style-type: none">• Enjeu/préoccupation 1 :• Justification :• Enjeu/préoccupation 2 :• Justification :	

FORMULAIRE DE CONSULTATION SUR LES ENJEUX : AVIS D'EXPERTS
PROCÉDURE ACCÉLÉRÉE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

Signature			
Signature			
Nom	Titre	Signature	Date
Yann Arlen-Pouliot	Chargé de projets en matière de plantes exotiques envahissantes		2021/04/27
Michèle Dupont-Hébert	Chargée de projet à la protection des espèces floristiques menacées ou vulnérables		2021/04/27
Sylvain Dion	Directeur de la protection des espèces et des milieux naturels		2021/04/27
Clause(s) particulière(s) :			

FORMULAIRE DE CONSULTATION SUR LES ENJEUX : AVIS D'EXPERTS

PROCÉDURE ACCÉLÉRÉE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Présentation du projet		MARCHE À SUIVRE
Nom du projet	PROJET DE RECONSTRUCTION DU PONT DE L'ÎLE-D'ORLÉANS ENTRE QUÉBEC ET L'ÎLE-D'ORLÉANS	
Initiateur de projet	Ministère des Transports	
Numéro de dossier	3220-02-002	
Dépôt de l'étude d'impact	Cliquez ici pour entrer une date.	

Présentation du projet : Le pont de l'île d'Orléans est l'unique lien routier entre l'île et la terre ferme, déterminant ainsi son importance fondamentale pour l'accessibilité et l'économie de la Municipalité régionale de Comté (MRC) de l'Île-d'Orléans. Compte tenu de son état actuel, qui présente plusieurs signes de l'âge avancé de la structure et des éléments de fondation, le pont ne répond plus aux objectifs de pérennité du MTQ. Aussi, le pont ne répond plus aux normes géométriques en vigueur. Cela rend difficile la gestion des entraves, l'entretien hivernal de la route et l'attrait et la sécurité de la traversée pour les usagers actifs (piétons et cyclistes).

Offrant une réponse la plus adaptée aux objectifs du projet, tout en respectant les différentes contraintes reliées au site, le MTQ a identifié que la construction d'un pont à hauban est la solution à privilégier pour remplacer le pont actuel. Concernant ce dernier, puisque sa capacité sismique le rend vulnérable à plusieurs égards et que sa réhabilitation sismique impliquerait d'importants et coûteux travaux, sa conservation à long terme au-delà de la mise en service du nouveau pont est risquée. Le pont existant sera donc démantelé, une fois le nouveau pont construit.

Le nouveau pont à haubans aura une longueur approximative de 2,1 km et sera situé à environ 120 mètres à l'ouest du pont actuel. Le nouveau tablier aura une largeur totale de 22,5 et comprendra une voie de circulation par direction et des accotements conformes aux normes du MTQ qui faciliteront la gestion de la circulation en cas d'intervention sur le pont, ainsi que des pistes polyvalentes de part et d'autre du pont. Le projet prévoit également, du côté nord, la reconstruction de l'échangeur entre l'autoroute Dufferin-Montmorency, le boulevard Sainte-Anne et le nouveau pont. Du côté sud, la construction d'une nouvelle route raccordant le nouveau pont à la route 368 (côte du Pont) est aussi nécessaire.

Présentation du répondant	
Ministère ou organisme	Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.
Direction ou secteur	DÉEPNMÉES
Avis conjoint	À remplir uniquement si l'avis provient de plus d'une direction ou d'un secteur.
Région	Vous devez choisir une région administrative.
Numéro de référence	Cliquez ici pour entrer du texte.

CONSULTATION SUR LES ENJEUX DU PROJET

La présente consultation vise à obtenir votre avis concernant les enjeux ou les préoccupations devant être considérés dans l'étude d'impact du projet précité. Elle est complémentaire à la consultation publique sur les enjeux menée par le Ministère par l'intermédiaire de son Registre des évaluations environnementales. L'avis de votre ministère ou de votre organisme doit respecter son ou ses champs de compétence. Les enjeux ou les préoccupations dont la pertinence le justifie seront transmis à l'initiateur de projet afin qu'il les prenne en compte dans son étude d'impact. Il est à noter que la Loi concernant l'accélération de certains projets d'infrastructure (LACPI) définit ainsi un enjeu : « [...] constitue toute préoccupation majeure pour le gouvernement, la communauté scientifique ou la population, y compris les communautés autochtones concernées, **dont l'analyse pourrait influencer la décision du gouvernement quant à l'autorisation d'un projet.** » L'enjeu est exprimé en fon-

FORMULAIRE DE CONSULTATION SUR LES ENJEUX : AVIS D'EXPERTS

PROCÉDURE ACCÉLÉRÉE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

Note importante : Pour toute question d'ordre technique, consultez l'*Aide-mémoire du Formulaire de consultation sur les enjeux : avis d'experts*. Pour toute question concernant la portée de votre avis ou les étapes de la procédure accélérée d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, référez-vous au *Guide à l'intention des ministères et organismes consultés – PAEEIE*.

1

Avis de consultation sur les enjeux

Est-ce que votre ministère ou organisme a soulevé un ou des enjeux/préoccupations liés à la réalisation du projet et qui relèvent de votre champ de compétence?	Oui
Est-ce que certains de ces enjeux/préoccupations ont déjà été définis dans l'avis de projet? Si tel est le cas, veuillez les indiquer ci-dessous. Vous pouvez apporter un complément d'information si vous le jugez nécessaire.	
<ul style="list-style-type: none">Enjeu/préoccupation 1 : Le maintien des échanges avec le milieu et la considération des préoccupations et des points de vue de la population à l'égard du projet, pour les phases de conception et de construction.Commentaire : <p>Le fait de maintenir les échanges avec les acteurs et les groupes d'acteurs du milieu permet de diffuser de l'information sur le projet, de répondre aux questions et aux préoccupations des acteurs du milieu et d'identifier, au besoin, des solutions dans le but d'atténuer le plus possible les impacts négatifs liés au projet et d'en maximiser les retombées positives.</p> <ul style="list-style-type: none">Enjeu/préoccupation 2 : La préservation de la qualité de vie des résidents et des usagers de proximité du site de l'infrastructure.Commentaire : <p>L'initiateur doit évaluer, présenter et discuter des impacts sur la qualité de vie relativement aux nuisances (modification du climat sonore, de la qualité de l'air et des conditions de la circulation terrestre) pour les résidents et les utilisateurs du territoire pouvant découler des activités de construction du nouveau pont et de déconstruction du pont actuel. Le cas échéant, la question des acquisitions de propriétés prévues doit être abordée (nombre, aspects légaux, processus, impacts, etc.). De plus, toutes les mesures d'atténuation prévues afin de limiter les nuisances doivent être présentées.</p>	

FORMULAIRE DE CONSULTATION SUR LES ENJEUX : AVIS D'EXPERTS

PROCÉDURE ACCÉLÉRÉE D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN DES IMPACTS SUR L'ENVIRONNEMENT

- Enjeu/préoccupation 3 : L'intégration paysagère du nouveau pont à haubans dans le milieu.

- Commentaire :

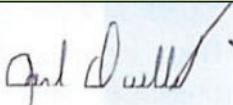
Afin de permettre à l'ensemble des acteurs concernés et intéressés par le projet de bien comprendre les modifications du paysage en raison du projet, et compte tenu de la richesse symbolique et culturelle du milieu, l'initiateur doit apporter un support visuel complet dans son étude d'impact sur l'environnement (de tous les points de vue pertinents, à différents moments de la journée, selon les saisons, etc.). En outre, le pont de l'Île-d'Orléans s'insère dans un environnement paysager très diversifié : des secteurs ruraux en rive sud et plus urbains en rive nord, le Parc de la Chute-Montmorency, le fleuve Saint-Laurent, etc.

Est-ce que votre ministère ou organisme a soulevé **d'autres** enjeux/préoccupations liés à la réalisation du projet et à votre champ de compétence? Si tel est le cas, indiquez-les ci-dessous et justifiez votre réponse en expliquant en quoi cela constitue un enjeu. Expliquez le lien entre l'enjeu/préoccupation, la ou les composantes valorisées de l'environnement (biophysique ou humain) touchées et l'activité du projet susceptible de toucher cette composante.

- Enjeu/préoccupation 1 :
- Justification :

- Enjeu/préoccupation 2 :
- Justification :

Signature

Nom	Titre	Signature	Date
Carl Ouellet, B.A. Sociologie	Conseiller en évaluation des impacts sociaux		2021/04/21
Mélissa Gagnon	Directrice de la DÉEPNMÉES		2021/04/21

Clause(s) particulière(s) :

Thériault, Marie-Ève

De: Godin, François
Envoyé: 27 avril 2021 14:30
À: Thibault, Guillaume
Cc: Coderre, François
Objet: Re: PIO- Étude hydraulique

Guillaume,

Le dépôt de ces documents techniques confirme que la DEH n'a pas de commentaire et d'éléments à ajouter dans le cadre du processus d'analyse des enjeux/préoccupations en amont du dépôt de l'étude d'impact. L'étude hydraulique et les 2 notes techniques qui l'accompagnent couvrent l'ensemble des enjeux attendus pour ce genre de travaux (construction et déconstruction) en milieu hydrique.

Nous poursuivrons l'analyse fine suite au dépôt de l'étude d'impact.

Salutations cordiales!

François Godin, ing., M. Sc.

Expert-conseil en ressources hydriques

Direction adjointe de l'hydrologie et de l'hydraulique

Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

☎ 418-521-3993, poste 7309

✉ francois.godin@environnement.gouv.qc.ca

De : Thibault, Guillaume <Guillaume.Thibault@environnement.gouv.qc.ca>

Envoyé : 27 avril 2021 14:08

À : Godin, François <Francois.Godin@environnement.gouv.qc.ca>

Objet : TR: PIO- Étude hydraulique

Salut François,

J'avais reçu ces éléments dans un courriel du MTQ récemment, dont l'étude hydraulique du MTQ. Je n'avais pas pensé à te le transférer sur le coup...

Guillaume Thibault, M. Sc. Eau, M.Sc. Biologie végétale

Chargé de projets

Direction de l'évaluation environnementale des projets hydriques et industriels (DÉEPhi)
Ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques (MELCC)

Édifice Marie-Guyart, 6e étage

Téléphone: 418-521-3933 Poste 4861

Télécopie: 418-644-8222

guillaume.thibault@environnement.gouv.qc.ca

Prenez note que je travaille présentement à distance pour contribuer aux efforts de prévention de la Covid-19. Je répondrai à votre courriel dans les meilleurs délais. Aussi, je prendrai mes messages téléphoniques régulièrement et assurerai un suivi de ceux-ci.

Avis de confidentialité

Ce courriel est une communication confidentielle et l'information qu'il contient est réservée à l'usage exclusif du destinataire. Si vous n'êtes pas le destinataire visé, vous n'avez aucun droit d'utiliser cette information, de la copier, de la distribuer ou de la diffuser. Si cette communication vous a été transmise par erreur, veuillez la détruire et nous en aviser immédiatement par courriel.



Devez-vous vraiment imprimer ce courriel ? Pensons à l'environnement ...

De : Gallego, Monica <Monica.Gallego@transports.gouv.qc.ca>

Envoyé : 21 avril 2021 11:00

À : Thibault, Guillaume <Guillaume.Thibault@environnement.gouv.qc.ca>; Gélinas, Michel <michel.gelinas@environnement.gouv.qc.ca>; Gariépy, Simone <Simone.Gariepy@environnement.gouv.qc.ca>; Valiquette, Éliane - Faune <eliane.valiquette@mffp.gouv.qc.ca>; Masson, Andréanne - Faune <Andréanne.Masson@mffp.gouv.qc.ca>; L'Italien, Léon - Faune <Leon.LItalien@mffp.gouv.qc.ca>; Gauthier-Ouellet, Marika <Marika.Gauthier-Ouellet@dfo-mpo.gc.ca>; Boula, Dominic <Dominic.Boula@dfo-mpo.gc.ca>

Cc : Falardeau, Isabelle <Isabelle.Falardeau@transports.gouv.qc.ca>; Lafrance, Martin <Martin.Lafrance@transports.gouv.qc.ca>; Heppell, Mario <Mario.Heppell@stantec.com>; Massicotte, Julie <Julie.Massicotte@stantec.com>

Objet : PIO- Étude hydraulique

Bonjour à tous,

Vous trouverez en pièce jointe l'étude hydraulique qui a été réalisée par le Ministère de Transports (MTQ) dans le cadre du projet de la construction du pont de l'Île d'Orléans. Deux avis techniques ont aussi été produits afin de modéliser les ouvrages temporaires proposés par les concepteurs de la construction ainsi que la déconstruction du pont existant.

N'hésitez pas à nous contacter, Isabelle ou moi, pour toute question.

Bonne journée!



Monica Gallego, ing.

Direction des grands projets de la région métropolitaine de Québec
Projet pont de l'Île d'Orléans

Ministère des Transports

475, boulevard de l'Atrium, 4^e étage
Québec (Québec) G1H 7H9
Téléphone : [418-643-0800 poste 29728](tel:418-643-0800)
Télétravail
Monica.Gallego@transports.gouv.qc.ca
www.mtq.gouv.qc.ca

